



**REPUBLIQUE DU BENIN**



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI (UAC)**

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUE ET DE GESTION (FASEG)**

**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION**

**Option : ECONOMIE**

**SPECIALITE : ECONOMIE ET GESTION DE LA MICROFINANCE (EGMF)**

**EFFET DU MICROCREDIT SUR L'AUTONOMISATION DES  
FEMMES : CAS DES SOCIETAIRES DE LA CLCAM-POBE**

**Réalisé et Présenté par :**

**Kèfile LASSISSI & Gabriel A. OLALEYE**

Sous la direction de :

**Maitre de stage :**

**Mr. SODJENOU Vincent**

**Chef d'Agence de la CLCAM-POBE**

**Directeur de mémoire:**

**Dr. Alain BABATOUNDE**

**Enseignant-Chercheur à la FASEG**

**Année académique 2015-2016**

# Avertissement

La Faculté des Sciences Economique et de Gestion (FASEG) n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans les mémoires de recherche. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

## DEDICACES

En reconnaissance des efforts fournis et des peines endurées pour nous par chacun de vous, je dédie ce projet technique et pédagogique :

### **Kèfile LASSISSI**

- ✚ A ma mère RAIMI A. Amanan, vaillante et intrépide qui, très tôt a cultivé en moi l'amour du travail ;
- ✚ A mon père TOGBEDJI M. Issa, battant et courageux qui, par ses prières m'a rendu le travail facile ;
- ✚ Enfin à tous mes frères, sœurs, oncles et tantes qui m'ont entouré d'affections nécessaires.

### **Gabriel A. OLALEYE**

- ✚ A mes aimables parents qui ont su me montrer la voie de la réussite ;
- ✚ A tous mes frères en particulier Djibril FATOUMBI et Ezéchiel OLALEYE pour leur soutien infailible ;
- ✚ Enfin à tout le reste de ma famille

## REMERCIEMENTS

- ✚ A Monsieur **Alain BABATOUNDE**, qui, en dépit de ses multiples occupations, nous a toujours reçus avec son calme habituel, empreint d'amabilité et de courtoisie ;
- ✚ A Monsieur **Vincent SODJENOU**, le Chef d'Agence CLCAM-Pobè pour sa contribution dans le travail;
- ✚ A tous nos professeurs sans distinction aucune ;
- ✚ A Madame **Salimatou LEMAMOU** superviseur CEE de la CLCAM-Pobè pour son implication toute particulière dans la rédaction;
- ✚ A Messieurs **Olagbéyindé BACHIROU** et **Soulemann AKPAYI** pour leur franche collaboration ;
- ✚ A monsieur **Rodrigue AFIONME** comptable à la CLCAM Agences Pobè/Ikpinlè pour sa permanente disponibilité ;
- ✚ A tout le personnel de la CLCAM-Pobè

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AC</b>	:	Association de Crédit
<b>AC<sub>1</sub></b>	:	Association de Crédit de première génération
<b>AGR</b>	:	Activités Génératrices de Revenus
<b>AG</b>	:	Assemblée Générale
<b>AC<sub>2</sub></b>	:	Association de Crédit de deuxième génération
<b>CAFER</b>	:	Crédit Agricole aux Femmes Rurales
<b>AREC</b>	:	Associations Rotatives d'Epargne et de Crédit
<b>AT</b>	:	Agent de Terrain
<b>BM</b>	:	Banque Mondiale
<b>CA</b>	:	Conseil d'Administration
<b>CC</b>	:	Comité de Crédit
<b>DTR</b>	:	Délégation Technique Régionale
<b>DAT</b>	:	Dépôt A Terme
<b>CEA</b>	:	Commission Economique pour l'Afrique
<b>CF</b>	:	Cautions Financière
<b>CFC</b>	:	Crédit aux Femmes Commerçantes
<b>CEE</b>	:	Crédit Epargne avec Education
<b>CLCAM</b>	:	Caisse Locale de Crédit Agricole et Mutuel
<b>COGES</b>	:	Comités de Gestion
<b>CRCAM</b>	:	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
<b>CS</b>	:	Comité de Surveillance
<b>CSL</b>	:	Compte sur Livret
<b>CVEC</b>	:	Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit
<b>DDV</b>	:	Dépôt Divers à Vue
<b>DSRP</b>	:	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
<b>EP</b>	:	Epargne Planifiée
<b>FECECAM</b>	:	Faitière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel
<b>FED</b>	:	Frais d'Etude de Dossier
<b>FFH</b>	:	Freedom From Hunger
<b>FMI</b>	:	Fonds Monétaire Internationale

<b>FOC</b>	:	Frais d'Ouverture de Compte
<b>FOD</b>	:	Frais d'Ouverture de Dossier
<b>GFS</b>	:	Groupement de Femmes Solidaires
<b>IBW</b>	:	Institutions de Bretton Woods
<b>IFI</b>	:	Institutions Financières Internationales
<b>IMF</b>	:	Institutions de Micro finance
<b>IMT</b>	:	Instant Money Transfert
<b>MEC</b>	:	Mutuelle d'Epargne et de Crédit
<b>OMD</b>	:	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	:	Organisations Non Gouvernementales
<b>PAS</b>	:	Programmes d'Ajustement Structurel
<b>PNUD</b>	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPTE</b>	:	Pays Pauvres Très Endettés
<b>PS</b>	:	Parts sociales
<b>RPC</b>	:	Régime de Prévoyance Crédit
<b>SAT</b>	:	Sinapi Aba Trust
<b>SFD</b>	:	Systèmes Financiers Décentralisés
<b>SFI</b>	:	Systèmes Financiers Informels
<b>UMOA</b>	:	Union Monétaire Ouest Africain
<b>URCLCAM</b>	:	Union Régionale des Caisses Locales de Crédit Agricole et Mutuel

## Liste des tableaux et diagramme

<b>Tableau 1</b>	:	Grille des taux d'intérêt annuels servis sur les dépôts à terme conventionnels.....	19
<b>Tableau 2</b>	:	Grille d'interprétation qualitative des conditions d'octroi des prêts de microcrédit et ces retombées sur les bénéficiaires.....	27
<b>Tableau 3</b>	:	Répartition du montant de la caution financière par génération et par cycle.....	34
<b>Tableau 4</b>	:	Nombre d'associations touchées par le CEE sur la période 2012-2015.....	35

**Diagramme** : Diagramme montrant les avantages potentiels de la microfinance rurale.....29

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : Structure organisationnelle et institutionnelle de la CLCAM-Pobè .....</b>	<b>3</b>
<b>Section 1 : Cadre institutionnel et théorique .....</b>	<b>3</b>
<b>Section 2: Revue de littérature et méthodologie .....</b>	<b>16</b>
<b>Chapitre 2: Analyse des résultats et les approches de solutions.....</b>	<b>27</b>
<b>Section 1: Analyse des résultats et interprétation .....</b>	<b>27</b>
<b>Section 2 : Limites et recommandations.....</b>	<b>40</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>42</b>

## **Résumé**

Cette étude tente de comprendre les conditions d'octroi des prêts de microcrédit aux populations pauvres des pays en développement plus précisément au Bénin ainsi que l'impact de ces prêts sur les bénéficiaires. À partir des données reçues de la CLCAM-POBE, nous avons mis en évidence l'effet du microcrédit sur les bénéficiaires. Nous avons d'autre part recouru aux recherches d'autres documents complémentaires pour meubler notre travail. Au terme de l'étude, nous avons constaté que les prêts de microcrédit contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires contrairement à ce que certains écrits font comprendre. Ces prêts leur ont permis d'entreprendre des activités génératrices de revenus dont les revenus ont été utilisés pour les besoins élémentaires tels que : se nourrir, se vêtir, se loger pour ne citer que ceux-ci. Bien que les conditions d'octroi des prêts nécessitent des améliorations, elles n'empêchent pas dans la majorité des cas la réalisation des projets pour lesquels ils ont été contractés. Mais ces prêts pourront contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté si en amont, les IMF accordaient plus de crédits à moyen et long terme aux activités agricoles.

## **Abstract**

This study tries to understand the conditions of granting loans of microcredit to women of developing countries more precisely in Benin and the consequences (effects) of these loans on beneficiaries. We brought thus to light, through our research, the impact of these loans on their beneficiaries. The main source of our data is CLCAM-POBE which has hosted us for three months. Other precious documents were consulted also to make achieved the aim. The results of the study were that, the microcredits granted contribute to the improvement of the life conditions of the populations contrary to what some writings lead to think. These loans allow beneficiaries to start generative activities of income which is used to satisfy elementary needs such as : clothing oneself, well being and others... Although the conditions of granting the loans require improvements, they do not prevent, in majority of cases, the realization of the projects for which they were given. These loans can more efficiently contribute in fighting against poverty if upstream, Micro Finance Institutions (MFI) give more credits to medium and long term agricultural activities.

## **INTRODUCTION GENERALE**

Autour des années 1990, la féminisation de la pauvreté est devenue préoccupante en raison du discours de l'implication des femmes dans les processus de développement. Nombre de travaux du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) montrent que «la pauvreté a un visage de femme» (PNUD dans Guérin et al. 2011 : 38). Ainsi, «le genre est devenu une clef d'entrée incontournable et consensuelle des nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté. Cette transformation notoire à partir du milieu des années 1990 a été plus marquée encore avec l'élaboration des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle» (Prévost dans Guérin et al. 2011 : 38).

Le constat de la féminisation de la pauvreté a entraîné différentes stratégies de lutte dont celle qui est en vogue est le microcrédit. En effet, pour lutter contre la pauvreté qui touche davantage les femmes, certaines institutions de développement (la Banque mondiale «BM» et le Fonds monétaire international «FMI») ainsi que les autorités politiques des pays en développement ont mis l'accent sur le microcrédit pour les femmes. Cette approche de développement par le genre consiste non seulement à financer les femmes mais aussi à leur donner plus de pouvoir qu'autrefois. Selon Prévost (2011), le succès de l'approche du développement par le genre s'est traduit par celui de l'autonomisation féminine, devenu en quelques années un concept incontournable que l'on retrouve décliné dans des registres extrêmement divers, de l'accès à la propriété foncière à la participation politique en passant par l'engagement au sein de la collectivité et l'expansion du microcrédit etc. (Prévost dans Guérin et al. 2011 : 32).

L'expansion du microcrédit pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement est une évidence. Une multitude d'Organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que des structures financières étatiques ou privées pullulent désormais dans les pays en développement. De petits prêts sont ainsi octroyés aux femmes les plus «démunies» afin qu'elles entreprennent des activités génératrices de revenus (AGR) pouvant leur permettre de sortir de la pauvreté. Acclassato (2008) indique que les institutions de microfinance (IMF) sont devenues une composante importante de l'architecture financière dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique et en particulier dans l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA) en raison de la masse d'argent brassée : 173,4 milliards FCFA à fin 2003 en hausse de 21,6 milliards par rapport à 2002 et de l'ampleur de la clientèle issue de toutes les couches sociales:

plus de 3,9 millions de bénéficiaires dans l'union en décembre 2003 (Acclassato, 2008 : 161-162).

Mais pouvons-nous dire que ces prêts ont des effets positifs sur les bénéficiaires? Servet (2006) opine que même si la micro finance connaît une forte concentration de ses activités sur quelques dizaines d'organisations, il est très difficile de mesurer avec exactitude l'ampleur du phénomène et surtout ses effets réels aux échelles privée, locale ou macroéconomique, du fait de la très grande multiplicité de ses formes et de la myriade de micro-organisations ayant informellement des activités de micro finance (Servet, 2006 : 19). Il ajoute qu' hormis le cas de quelques rares pays, la perspective d'une viabilité à très court terme des projets de micro finance est douteuse en raison de la facturation intégrale de ses coûts aux utilisateurs, des populations pauvres et extrêmement pauvres.

Une telle controverse en matière de viabilité et des bienfaits auxquels l'on s'attend des programmes de micro finance est ce qui justifie notre intérêt pour le cas du Bénin où l'on retrouve à la fois des organismes privés et des institutions publiques engagés dans les programmes de micro finance et ce, dans le cadre officiel de «lutte contre la pauvreté» véhiculé comme on le sait par la banque mondiale. Dans le souci de bien comprendre la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté et ses effets sur les populations bénéficiaires au Bénin ainsi que la logique des différents acteurs impliqués, cette étude vise à comprendre les conditions d'octroi des prêts de microcrédit et d'analyser les retombées possibles de ces derniers sur les bénéficiaires ainsi que le lien entre le microcrédit et les activités agricoles en milieu rural.

Pour ce faire, l'analyse secondaire a été l'approche méthodologique retenue. Ces six critères d'évaluation de données secondaires décrits par J. Turgeon et J. Bernatchez (2009) nous ont permis d'analyser huit études réalisées au Bénin.

Le premier chapitre de cette étude est consacré au cadre conceptuel et méthodologique du travail. Le deuxième chapitre est consacré à la présentation des résultats et à l'analyse des données issues de l'étude.

## **Chapitre 1 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, INSTITUTIONNELLE ET THEORIQUE DE LA CLCAM-POBE**

Ce chapitre comporte deux grandes parties. La première expose le cadre institutionnel et théorique ainsi que la problématique de l'effet du microcrédit sur l'autonomisation des femmes. Dans la deuxième figurent la revue de la littérature, les objectifs de recherche y compris la méthodologie.

### **Section 1 : Cadre institutionnel**

Cette section présente la problématique de l'effet du microcrédit sur l'autonomisation des femmes, la présentation des objectifs et des hypothèses de recherche.

### **Paragraphe 1 : Présentation de la CLCAM-POBE et les tâches exécutées.**

La CLCAM s'impose sur le marché financier national et même sous régional comme l'un des plus grands établissements de finances et de crédits. Dans cette première partie de notre rapport, nous allons commencer par la proposition d'une présentation générale de la CLCAM-POBE à travers son histoire et après présenter ses missions sans oublier ses objectifs.

#### **1-1-1 HISTORIQUE ET ROLE**

La CLCAM-POBE est une coopérative de droit privé à personnes et capitaux variables. Antérieurement assujettie à l'ordonnance n° 59/ PR/DR du 28 décembre 1996 portant statut Général de la coopération, elle est actuellement régie de part et d'autre part :

- la loi n°89-014 du 12 mai 1989 portant adoption des principes généraux du crédit agricole mutuel en République du Bénin ;
- la loi n°97-027 du 08 Août 1997 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit au Bénin ;
- le décret d'application n°98-60 du 09 Février 1998 ;
- les instructions de la BCEAO du 10 Mars 1998 ;
- la loi n°2012-14 du 21 mars 2012 portant réglementation des SFD.

Depuis le 07 juillet 1993, les caisses locales, dont les premières ont été créées entre 1977 et 1978, se sont constituées en unions régionales qui, à leur tour, ont constitué la Fédération des caisses d'Epargne et de Crédit Agricole-Mutuel (FECECAM – BENIN), en remplacement du projet de Réhabilitation des CLCAM/CRCAM. La fusion des URCLCAM a perdu son autonomie juridique et a pris la dénomination de Délégation Technique Régionale (DTR) et la FECECAM se définit désormais comme Faîtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel à laquelle les CLCAM sont directement affiliées.

Avec la transformation en 2004, des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit (CVEC) créées depuis 1995, en guichets des CLCAM dans le cadre du redressement au cours de l'exercice 2008 et suivant l'orientation d'une seule entité en plusieurs guichets, le réseau FECECAM est revenu à un réseau de deux (02) niveaux implanté sur le territoire national. Il est composé de la CLCAM et de la FECECAM.

Depuis toujours, les CLCAM à travers leurs guichets, ont pour objet la collecte de l'épargne rurale et la distribution de crédits en milieu rural et périurbain. L'épargne rurale est mobilisée sous forme de dépôts ainsi que les comptes courants et les comptes sur livret. Elles octroient des prêts à court et moyen terme. Ces prêts sont souvent accordés aux coopératives, aux groupements, aux paysans individuels aussi qu'aux petits commerçants et aux artisans.

Au niveau des départements, les DTR assurent la formation, la supervision et le contrôle des activités des CLCAM à qui elles apportent leurs appuis techniques. Ils jouent également le rôle de banquier des caisses locales de leur zone.

Au plan national, la FECECAM – BENIN joue plusieurs rôles que sont :

- définir la politique générale ;
- l'Appui technique ;
- la supervision, la formation et la gestion des excédents de trésorerie des DTR régionales et des caisses de base ;
- assurer les fonctions d'inspection et d'audit interne dans l'ensemble du réseau.

Comme du côté des autres, la CLCAM–POBE est juridiquement autonome avec sa comptabilité distincte. Chacune d'elle a une convention d'affiliation qui est signée entre les CLCAM et la FECECAM.

La CLCAM – POBE a été créée en 1975 suite à une assemblée générale constitutive. Sa gestion est assurée par un conseil d'Administration composée de (09) neuf membres sociétaires, un

comité de Crédit de 05 membres et un Conseil de Surveillance de 05 membres également. Ses organes de gestion et de contrôle sont appuyés par une équipe technique composée de 07 salariés dirigés par un gérant.

Au 31 décembre 2015, ses dépôts s'élèvent 1799775067 FCFA avec un capital social de 144233000 FCFA pour 22313 sociétaires. Son portefeuille de prêts, y compris les crédits en souffrance et est évalué à 990705176.7 FCFA pour 1891 sociétaires emprunteurs. Ceci a permis à la CLCAM-POBE d'obtenir un résultat excédentaire d'un montant de 41382565.99 FCFA en 2015.

### **1-1-2 Missions et objectifs**

#### **1-1-2-1 Missions**

La CLCAM à plusieurs missions que nous allons essayer de résumer en un certain nombre de points essentiels qui suit :

- Collecter et gérer l'épargne et les dépôts de fonds de ses membres et des usagers ;
- Consentir des crédits à court, moyen, et à long termes à ses membres ;
- Favoriser la solidarité et coopération entre les membres ;
- Promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative de ses membres ;
- Acquérir, disposer et gérer les biens mobiliers et immobiliers puis entreprendre toutes les activités liées directement ou indirectement à son objet sous réserve de l'approbation préalable du Conseil d'Administration de la Délégation Technique, et de la FECECAM ;
- Organiser, si possible, des échanges d'expériences entre les membres ;
- Régler, si possible, et préalablement à toute instance judiciaire, les conflits entre ses membres ;
- Accepter en dépôt les lignes de crédit destinées au financement de ses membres et d'organismes intervenant en milieu rural ;
- Créer et gérer des fonds spécifiques notamment des fonds de garantie et autres fonds.

#### **1-1-2-2 Objectifs**

En général les systèmes financiers décentralisés (SFD) désignent les banques commerciales et/ou d'affaires œuvrant surtout en milieu urbain et les institutions financières sous contrôle plus ou moins directe de l'Etat.

Les systèmes financiers informels (SFI) regroupent la gamme d'Associations Rotatives d'Épargne et de crédit (AREC) du type tontine et les banquiers ambulants n'arrivent pas à combler tous les besoins, mais les systèmes financiers décentralisés (SFD) regroupent des institutions développées comme alternatives aux banques commerciales et aux structures informelles pour offrir des services financiers de proximité aux populations. Ceux sont : les COOPEC dont la CLCAM-POBE et les autres institutions de micro finances (IMF).

Pour radier la pauvreté de ses membres en milieu rural, péri rural et urbain, la CLCAM-POBE vise un objectif principal à travers la collecte de l'épargne et l'octroi de crédit. Elle offre des services de proximité aux populations de sa localité. Elle finance à la fois des petites activités génératives de revenus et des activités commerciales de grande envergure qui favorisent la création d'emplois. Elle intervient également dans le secteur de la production agricole, commerciale, scolaire et sociale.

Pour atteindre ses objectifs, la CLCAM s'est dotée d'un système organisationnel de fonctionnement efficace avec les ressources dont elle dispose.

### **1-1-3 Organisation et ressources de la CLCAM – POBE**

La CLCAM est la structure la plus rapprochée de la population cible. Elle adopte un système organisationnel donné.

Organisation de la CLCAM-POBE

Dans le respect du principe cardinal de la séparation des fonctions de décision, d'exécution et de contrôle, chaque institution (Agence, CLCAM, DTR, FECECAM-BENIN) s'est dotée de certains organes de gestion.

#### **1-1-3-1 Les organes de décisions**

##### **❖ L'Assemblée générale (AG)**

Elle est l'instance suprême de l'institution (Agence, CLCAM, DTR, FECECAM) et représente l'universalité des membres. Elle est donc constituée par l'ensemble de ses membres, délégués et réunis à cette fin. Elle se réunit au moins une fois par an.

❖ **Le Conseil d'Administration (CA)**

Il veille au fonctionnement et à la bonne gestion de l'institution. Ses membres sont élus en AG.

❖ **Le comité de crédit (CC)**

Il a la responsabilité d'octroyer de crédit aux membres de l'institution conformément aux politiques et procédures définies en la matière. L'exercice de cette fonction est incompatible avec celui des fonctions des membres de conseil d'Administration ou de conseil de surveillance de la CLCAM. Tout membre de la CLCAM dont la demande de crédit a été refusé, peut faire appel à cette décision devant l'AG. A la fin de l'exercice, le CC transmet le rapport de ces activités au CA qui le présentera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

❖ **Le Comité de surveillance (CS)**

Il est chargé de la surveillance, de la régularité des opérations et du contrôle de la gestion de l'institution. Ces membres sont au nombre de (05) qui sont élus en AG

**1-1-3-2 Les Organes d'exécution**

L'Agence est gérée par un chef d'Agence. Celui – ci se fait aider dans l'exécution de ses tâches par deux agents de crédit, un comptable, deux animatrices, un guichetier, une caissière, et un gardien

❖ **Le Chef d'Agence**

Le Chef d'Agence est chargé de coordonner les activités de la caisse, du contrôle du premier niveau, d'éclairer les élus dans les prises de décisions, de rentabiliser la caisse et de rendre compte à la hiérarchie. Il est placé sous l'autorité de la DTR et de la FECECAM.

❖ **L'Agent de crédit**

L'AC est chargé d'assister le Chef d'Agence dans sa mission de réalisation des objectifs de croissance et de rentabilité de la CLCAM pour une gestion efficace et efficiente du portefeuille de prêt, conformément aux textes organiques et procédures du réseau et à la réglementation en vigueur dans le secteur de micro finance. Il assure l'archivage des dossiers et est placé sous l'autorité du Gérant.

### ❖ **Le comptable**

Il est chargé du contrôle du deuxième niveau, de la régularité des dépenses, de l'imputation des pièces comptables ainsi que leur comptabilisation et l'exécution du budget. Il se charge de la production de la situation comptable mensuelle et trimestrielle puis procède aux états financiers annuels. Il assure le classement et l'archivage des pièces et documents comptables. Il est placé sous l'autorité du Chef d'Agence et la gestion administrative de sa carrière qui est assurée par la faîtière.

### ❖ **Le Caissier**

Le caissier assiste le Chef d'Agence dans sa mission et est chargé des opérations de caisse et de la gestion de la trésorerie de la CLCAM. Il est placé sous l'autorité du Chef d'Agence mais la gestion administrative de sa carrière est assurée par la faîtière. Il entretient des relations de travail avec tous les acteurs de la caisse, le trésorier de la DTR ou de l'Antenne, les autres caissiers et gestionnaire du guichet. Il accueille avec toute la courtoisie nécessaire et effectue des opérations d'encaissement et de décaissement.

### ❖ **Animatrice (CEE)**

Elle a pour mission de :

- regrouper les femmes en association ;
- former en matière de planning familial et gestion du foyer ;
- initier sur les notions de vie au foyer ;
- former en matière de gestion de crédit ;

### ❖ **Le Guichetier**

Le guichetier ou la guichetière a pour mission d'accueillir le client, de lui donner satisfaction ou de l'orienter pour la suite des opérations qu'il désire effectuer. Il est placé sous l'autorité du Chef d'Agence, renseigne si possible les clients sur les types de produit d'épargne et crédit offert par la CLCAM. Il effectue toutes les opérations du guichet et participe aux différents travaux organisés par le Chef d'Agence.

### ❖ **Le Gardien**

Le gardien est chargé d'assurer la sécurité de tous les biens meubles, immeubles et de toutes personnes se trouvant sur son lieu de travail. Egalement, il est chargé de l'entretien permanent et de la propreté des locaux et alentours.

#### **1-1-4 Les activités de l'Agence POBE**

Dirigée par une équipe qui a l'amour et surtout la détermination du travail l'Agence POBE offre une gamme très variée de produits à sa clientèle.

##### **1-1-4-1 Les activités de mobilisation de l'épargne de POBE**

La CLCAM offre une multitude de service à sa clientèle à travers plusieurs types de comptes à s'avoir :

- Le compte sur livret (CSL)  
C'est un compte d'Epargne ouvert à toute personne physique ou morale donnant droit à un carnet. Ce qui permet d'être sociétaire avec un minimum de trois (03) parts pour un dépôt de cinq mille (5000) francs CFA. Le droit d'adhésion est à cinq cent (500) francs. Il est productif d'intérêt annuel au taux de trois (03) pour cent l'an et les frais de tenue de compte sont fixés à cinq cent (500) francs le mois.
- Le compte divers à vue (DDV)  
Il est un compte courant ouvert qui ne donne pas droit à un découvert bancaire et qui peut enregistrer plusieurs opérations dans une journée mais ne produit pas d'intérêt. Ses frais de tenue de compte s'élèvent à cinq mille (5000) francs l'an.
- Le compte de dépôt à terme (DAT)  
C'est celui ouvert dans nos livres et qui est un compte bloqué d'un dépôt minimum de cents mille (100.000) francs CFA. Sa durée minimum est de six (06) mois renouvelable au taux annuel négociable de 2,5%. Ces intérêts sont calculés selon les échéances et virés sur le compte sur livret du client.
- Le compte d'Epargne Planifiée (EP)  
Le compte EP est ouvert à la CLCAM et fonctionne comme les comptes de tontine journalière. La mise journalière est un minimum de deux cents (200) francs CFA. L'ouverture est à zéro (0) franc donnant droit à l'achat d'un carnet de deux (200) francs

CFA. Les mises sont régulières sur le nombre de jours de chaque mois. A la fin de chaque mois, le client a la possibilité de retirer ou de laisser sur son compte le montant total de sa mise moins une mise considérée comme les frais de tenue de prestations. Il est à noter que le montant de trois mois consécutifs non touché peut donner droit à une demande de crédit.

- L'Instant Money Transfert (IMT) IMT est un service local de transfert, offert par FECECAM – BENIN à travers les agences (CLCAM). IMT est le moyen le plus rapide, le plus pratique, le plus sûr et plus fiable pour envoyer de l'argent n'importe où au Bénin, mais qui ne trouve pas aujourd'hui d'essor face à la concurrence que lui présente (mobile money) du réseau GSM MTN et (flooZ) de MOOV

#### **1-1-4-2 Les activités de crédit**

La CLCAM offre une gamme variée de prêt à leurs sociétaires. On distingue les crédits sans sûreté réelle et les crédits avec sûreté réelle.

##### **❖ Les activités de crédits sans garantie réelle**

On distingue essentiellement :

- **Le crédit Epargne avec Education (CEE)**

Ce sont de petits crédits accordés aux groupements de femmes démunies ne pouvant individuellement satisfaire aux conditions générales d'obtention de crédit. Ces femmes doivent exercer des activités génératrices de revenus.

C'est un crédit à court terme. Elle a une durée supérieure ou égale à trois (03) mois. Le montant du crédit varie entre 20.000 FCFA et plus. Le taux d'intérêt appliqué est de 1,85% le mois soit 19% l'an et est dégressif. La périodicité de remboursement peut être mensuelle, trimestrielle ou unique.

Les décaissements peuvent avoir lieu au guichet des CLCAM ou au besoin, au siège du groupe bénéficiaire.

- **Le crédit à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche dont le montant est inférieur à 500.000 FCFA**

Ce sont les crédits accordés aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs pour financer le cycle d'exploitation de leurs activités. Ce type de crédit finance non seulement leurs besoins en financement de court terme mais aussi l'acquisition d'outils et autres équipements.

#### ❖ **Les activités de crédits avec garantie réelle**

On distingue essentiellement :

- **Les crédits à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche supérieure à 500.000 FCFA**

Ces crédits couvrent les mêmes objectifs et sont accordés dans les mêmes conditions que ceux accordés pour montant inférieur à 500.000 FCFA. La différence réside au niveau du montant de garantie. De même le demandeur doit :

- disposer d'une exploitation ou domaine propice à ces spéculations ;
- présenter un compte d'exploitation de la campagne ou de l'exercice antérieur ;
- présenter un compte d'exploitation prévisionnelle de ses activités.

Les éléments de garantie pouvant être reçus dans le cadre de ces types de crédit sont les suivants :

- ♥ **Nantissement de l'épargne du sociétaire**

Il s'agit de l'épargne préalablement constituée qui est bloquée jusqu'au remboursement intégral du crédit. Pour les crédits à multiples remboursements, cette épargne sert à rembourser les retards de paiement du membre.

- ♥ **Caution financière**

Elle est constituée par les 5% du montant de crédit que verse l'organisation qui s'est porté caution. Cette épargne est bloquée jusqu'au remboursement intégral du prêt. Elle sert à épouger les retards que l'emprunteur principal accuse.

- ♥ **Sûreté réelle**

Pour les crédits garantis par des matériels, la valeur marchande de ces biens doit être au moins égale à trois (03) fois le montant du crédit. D'autres types de crédit sont octroyés par la CLCAM dans les mêmes conditions. Il s'agit notamment de :

- **Les crédits d'achat de produits et leur stockage**

Ce sont des crédits destinés à l'achat des produits agricoles et leur stockage avant la mise en marché

- **Les crédits de préfinancement de marché :**

Ce sont des crédits accordés aux personnes physique ou morales qui détiennent des bons de commande donnés par des sociétés autonomes crédibles ou par structures de l'Etat.

- **Les crédits aux salariés**

Ce sont des crédits accordés aux salariés des entreprises autonomes et viables, aux fonctionnaires et aux agents de forces armées béninoises pour l'achat d'équipement ménagers, de moyens de déplacement, de construction et autres. Il est spécialement offert au personnel du réseau. Ce crédit permet au personnel d'acquérir des équipements ménagers, des moyens de transport et autres biens.

- **Les crédits aux groupes**

Ce sont des crédits accordés aux membres de groupes de caution solidaire constitués par les micro-entrepreneurs. Un groupe de caution solidaire est composé de trois (03) à dix (10) personnes. Chaque membre du groupe possède sa propre entreprise et reçoit le même montant de crédit que les autres. Le montant de crédit qu'un membre de groupe peut obtenir varie entre 20.000 et 500.000 francs CFA. En dehors de la caution solidaire que les membres du groupe s'offrent les uns les autres, aucune autre garantie n'est demandée au groupe.

- **Les crédits aux groupements**

Un groupement est constitué de 10 personnes au moins qui exercent ensemble ou individuellement des activités génératrices de revenus. Dans ce système, le crédit est accordé au groupement mais chaque membre est étroitement lié au succès de l'entreprise de l'autre ou des activités du groupe. En cas de cessation de paiement du groupement chaque membre est solidairement responsable. Le montant du crédit qu'un groupement peut obtenir ne doit pas dépasser 100.000 francs par membre. En dehors de la caution solidaire que les membres du groupement s'offrent, aucune autre garantie n'est demandée.

### **1-1-5 DATE DU DEROULEMENT DU STAGE ET TÂCHE ACCOMPLIES**

Le stage a duré trois mois et s'est déroulé du jeudi 1er Septembre 2016 au Mercredi 30 Novembre 2016.

Au cours de notre stage, nous avons eu à effectuer certaines tâches au niveau des services : guichet, crédit et comptabilité.

#### **1-1-5-1 Au niveau du guichet**

Nous avons eu à effectuer l'enregistrement des opérations courantes notamment : les versements et retraits de fonds, les encaissements et décaissements divers, remboursements, ouverture de compte, la régularisation des livrets, le déblocage, la fixation des programmes de rencontre avec les agents de crédits et autres.... Nombre de ces tâches s'exécutent à travers les quatre (04) étapes suivantes :

**1<sup>ère</sup> étape** : Positionnement de l'opération dans le livret des clients

**2<sup>ème</sup> étape** : Saisie de l'opération dans le logiciel SAF

**3<sup>ème</sup> étape** : Signature par les clients de certaines opérations

**4<sup>ème</sup> étape** : Transmission de la pièce saisie à la caisse pour la finalisation de l'opération.

A la fin de la journée, on procède à la vérification de la caisse et au tirage des situations de la journée, à savoir : la Ventilation des opérations IMT (envoi et payment), le billétage, le brouillard, le journal, la balance de vérification, le contrôle fin de journée, l'attente informatique.

Au cours de la vérification de caisse, si l'on constate un écart (surplus ou manquant) il faut justifier l'écart afin de boucler la journée.

#### **1-1-5-2 Au niveau du service crédit**

Montages de dossier de prêts ;

- Entretiens avec des cautions ;
- Situation mensuelle des remboursements.

#### **1-1-5-3 Au niveau du service comptabilité**

- Classement mensuel des reçus de retrait et de versement ;

- Classement mensuelle des situations journalières (Le billétagé, le brouillard, le journal, la balance de vérification, le contrôle fin de journée, l'attente informatique).

## **Paragraphe 2: Problématique, objectifs et hypothèses**

### **1-2-1 Problématique**

Dans la seconde génération des réformes proposées par les institutions financières internationales (IFI) aux pays du Tiers monde à partir des années 1980, se trouvent la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Dans ces deux volets, l'accent est mis sur celui de la lutte contre la pauvreté où, cette dernière est devenue le nouveau mot d'ordre universel des agences d'aide publique au développement (Chavagneux, 2001). Ce nouveau volet de lutte contre la pauvreté trouve sa concrétisation dans le document stratégique de réduction de la pauvreté (DRSP) que les pays pauvres très endettés (PPTÉ) doivent soumettre avant de bénéficier d'une aide financière ou d'un allègement de dette auprès des institutions de Bretton Woods (IBW) à partir des années 1990 (Cling et al. 2002).

Les objectifs de ce document (DSRP) sont : l'instauration d'un cadre macroéconomique adéquat pour favoriser la croissance; le développement des services sociaux de base (éducation, santé, accès à l'eau, etc.); la protection et la sécurité des plus démunis; l'accroissement des opportunités d'emploi et de revenus des pauvres (développement rural, promotion des micro et petites entreprises, extension des systèmes de micro-crédit, développement des infrastructures de transport et de communication) (Cling et al. 2002).

Le volet microcrédit de ces objectifs est devenu un élément principal de lutte contre la pauvreté aux yeux des institutions de développement (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International). Dans leurs discours, le microcrédit est un instrument efficace de lutte contre la pauvreté. Pour Pal (2009), il s'agirait donc d'un moyen efficace pour stimuler l'esprit d'entreprise chez les populations pauvres afin que leur situation économique change du point de vue de la sécurité du revenu, la priorisation de la santé, l'éducation, l'environnement, l'émancipation des femmes et la participation politique.

Notre intérêt s'est porté avant tout sur l'autonomisation des femmes bénéficiaires de micro crédit. Notre intention est de mesurer l'effet des microcrédits sur le renforcement de l'autonomie de ces femmes. Nous avons voulu tirer au clair les motivations et les exigences de ces femmes, membres d'une institution de micro crédit, et les facteurs subjectifs puis objectifs susceptibles d'influencer de façon positive et/ou négative le processus d'acquisition de

l'indépendance des femmes tant au niveau individuel que collectif, ainsi que son importance dans leur visibilité et la satisfaction de leurs besoins spécifiques.

Le micro crédit s'adresse en grande partie à une population féminine. Nous souhaitons mettre en évidence comment la femme pauvre peut contribuer à l'amélioration de ses propres conditions socioéconomiques à travers le micro crédit.

Le développement socioéconomique ou l'autonomie financière qu'entraînerait le microcrédit sur les populations bénéficiaires tel qu'escompté par les experts de la Banque mondiale n'est pas probant et nous nous demandons a priori si la nature des prêts octroyés aux populations ne renferme pas en elle-même des failles qui font que le développement socio-économique tant attendu ne soit pas au rendez-vous. Aussi, en regardant les conditions de vie des populations (les femmes) dans les pays en développement, plus précisément dans les zones rurales où le microcrédit est en vogue, pouvons-nous dire que les prêts de microcrédits ont des retombées positives sur les bénéficiaires? Le constat n'est pas reluisant car, nous ne savons pas si les projets de microcrédit dans les pays en développement ont changé réellement les conditions de vie des populations bénéficiaires. Nous nous demandons tout particulièrement si les éléments de développement socioéconomique tels que : «la sécurité du revenu, la priorisation de la santé, l'éducation, l'environnement, l'émancipation des femmes, et la participation politique» sont à la portée de ces populations.

L'objet de ce mémoire est de montrer comment un outil purement économique, peut générer des logiques d'actions permettant d'influencer les conditions de vie d'une population donnée et influencer les relations socioculturelles au sein d'une communauté spécifique. Nous pensons qu'il est important d'analyser le rôle du micro crédit dans le renforcement du pouvoir et de l'autonomie des femmes en le présentant comme un outil capable de résorber ou d'influencer de façon positive la pauvreté féminine.

A nos observations, nos analyses, nos constats, s'est ajoutée une série d'interrogations sur le cheminement de la vie de ces personnes.

Quel est alors l'effet de microcrédit sur la création des activités génératrices de revenus chez la population féminine ciblée par les IMF? En d'autre terme, l'expansion du microcrédit participe-t-elle de la réduction de la pauvreté? Cette mission dévolue à l'IMF est-elle remplie ?

Par rapport à tous ces constats, il nous paraît opportun de formuler des questions qui nous guiderons dans notre recherche, à savoir :

\*Le phénomène du micro crédit est-il un facteur d'autonomisation de ces femmes?

\*Comment les femmes béninoises démunies arrivent-elles à subvenir à leurs besoins grâce au microcrédit ?

### **1-2-2 Objectif de recherche**

Apprécier l'effet du microcrédit sur l'autonomisation des femmes

#### **Objectifs spécifiques**

- ✓ Montrer que le microcrédit est un facteur déterminant dans l'autonomisation des femmes.
- ✓ Mettre en évidence la situation économique des femmes avant et après l'obtention des prêts.

### **1-2-3 Hypothèses**

- ✓ Le micro crédit renforce l'autonomie des femmes à travers des activités génératrice de revenus.
- ✓ La majorité des femmes deviennent plus autonomes après le bénéfice du micro crédit.

## **Section 2: Revue de littérature et méthodologie**

Cette section est consacrée à la revue de littérature et la méthodologie

### **Clarification conceptuelle**

**Micro crédit :** le micro crédit consiste à prêter de petites sommes d'argent, à courtes échéances, à des taux d'intérêt faibles (très nettement en dessous de celui pratiqué par les usuriers). Il s'adresse à des personnes exclues du système bancaires. Ces prêts sont attribués de façon individuelle ou collective. Sa fonction est donc de permettre à une population exclue, du système bancaire classique, d'avoir recours au crédit.

**Le Crédit :** Selon le Larousse, le crédit se définit comme une opération par laquelle une personne (prêteur) met une somme d'argent à la disposition d'une autre (emprunteur). Ce prêt est supposé être soldé à l'échéance convenue avec son prix d'usage (taux d'intérêt). Notons que la majorité des bénéficiaires dudit crédit constitue des femmes pauvres.

**L'autonomisation :** La notion d'autonomisation signifie pour les personnes la possibilité d'acquérir un pouvoir, de contrôler sa vie et d'être capable de réaliser des choix. Cette notion de « capacité de faire des choix » a été largement débattue par Sen et reprise par Kabeer qui évoque la notion *de capacité des personnes de disposer des choses et de faire des choix*. Il ressort de ces définitions que l'autonomisation va au-delà des progrès économiques et du bien-

être individuel. L'analyse de l'autonomisation doit englober différents niveaux: économique, socioculturel, familial/interpersonnel, légal, politique et psychologique.

L'autonomisation est « un processus par lequel des personnes, autant de sexe féminin que masculin, prennent le contrôle de leurs destinées, c'est-à-dire définissent leurs propres objectifs, acquièrent certaines compétences, gagnent de l'assurance, résolvent des problèmes et développent leur autonomie ». C'est la capacité des femmes ou des personnes vulnérables à accroître leur propre autonomie et leur force interne (confiance en soi, estime de soi); le droit de faire des choix dans la vie et d'influencer la direction des changements à travers la capacité d'acquiescer le contrôle sur les ressources économiques.

**Les garanties:** On distingue entre autres les garanties financières, la caution solidaire, les suretés personnelles les assurances...

Elles servent à couvrir les risques du prêteur face aux impayés des emprunteurs. Elles sont les instruments complémentaires en matière de sécurisation d'un crédit. Ainsi, la première garantie devra être une bonne analyse du risque qui conduit à ne pas prendre des risques normaux. C'est pourquoi il est important de savoir que les garanties ne sont pas un substitut à la capacité de remboursement. Elles doivent être la priorité de l'emprunteur ou de celui qui cautionne le prêt. La caution d'un crédit doit être qualifiée au même titre que le débiteur principal et doit être bien consciente de ses obligations.

L'évaluation des garanties doit être faite de façon professionnelle et impartiale. Les garanties sont les autres éléments destinés à rendre crédible l'engagement du demandeur à part son épargne qui sert de nantissement.

**Les échéances :** Les échéances sont les périodes constantes de remboursement d'un crédit. Elles peuvent être unique ou multiple (mensuelle, bimensuelle, semestrielle...). En tout état de cause, les échéances sont fonction de l'activité financée.

**Les taux d'intérêt :** Ils représentent l'élément de calcul de la rémunération du prêteur (donc du coût de l'opération pour l'emprunteur). Ils sont fonction de la durée, de l'objet et de niveau de risque.

Au plan particulier, pour chaque opération, il appartient au prêteur de constater l'importance du risque qu'il prend, du fait de la situation financière de l'emprunteur et de sa capacité de remboursement. Le taux d'intérêt pratiqué sur les prêts à moyen et à long terme est en général plus bas que celui de prêts à court terme.

Cependant, pour certains types de crédits à risque élevé, le taux pourra être majoré en fonction du niveau du risque. En tout état de cause, le taux plafond devrait être inférieur au taux d'usure tel que défini par les autorités monétaires.

**Tableau 1 : Grille des taux d'intérêt annuels servis les dépôts à terme conventionnels.**

<b>Durées</b>	<b>6 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>24 mois</b>
<b>Dépôts à terme</b>			
50 000 à 100 000	3%	3,25%	3,75%
100 001 à 500 000	3,25%	3,50%	4,00%
500 001 à 1 000 000	3,50%	3,75%	4,25%
1000 001 à 5 000 000	3,75%	4,25%	4,75%
Plus de 5 000 0000	4,50%	4,75%	5%

**Source** CLCAM-POBE (2012)

Nous pouvons donc conclure que les taux varient en fonction de la hauteur du montant et de la durée du DAT.

### **Paragraphe 1: Revue de littérature**

Dans le cadre de notre étude, nous avons consulté des documents qui traitent du thème de la microfinance et des femmes. Nous ressortons ici leur lien pour le mettre en rapport avec des aspects de notre recherche.

En effet, nous allons donc indiquer par thématiques entrant dans le cadre de notre travail, les éléments théoriques et empiriques. Sur ce, on juge utile de ressortir les écrits reflétant l'aspect << autonomie financière >> de ces femmes ayant bénéficié du microcrédit ainsi que <<l'impact financier de ce microcrédit dans les AGR >> qu'exercent ces femmes.

Comme nous l'avons soulevé plus haut, les crédits octroyés aux femmes constituent le vecteur de développement de leur AGR. Cependant, nous retenons que ce levier financier leur confère le pouvoir d'être autonomes.

- **Autonomie financière**

Sur cet aspect, nombreux sont les auteurs qui s'y sont penchés.

Cheston et Kuhn (2002) : Les deux auteurs démontrent que même si la microfinance n'abaisse pas toutes les barrières contre le pouvoir d'action des femmes, les programmes de microfinance, quand ils sont bien conçus, peuvent apporter une contribution importante au renforcement de ce pouvoir, notamment chez les femmes défavorisées. Ils commencent par examiner des théories en faveur du ciblage de cette catégorie sociale par la microfinance et les conséquences qui en résultent en termes de renforcement de leur pouvoir d'action. Les auteurs s'appuient sur une étude de cas détaillée de l'organisation Sinapi Aba Trust (SAT), « partenaire d'Opportunity International » au Ghana. A partir de cette étude et des expériences d'autres IMF, ils identifient une variété de facteurs et de stratégies qui peuvent apporter une contribution significative au renforcement du pouvoir d'action tels que la formation en gestion, les discussions sur des questions sociales, l'aide et le conseil, la prise de décision et le leadership, la gestion et le contrôle d'une IMF. Ils étudient également comment la contribution économique des femmes au foyer et à la communauté renforce leur pouvoir d'action.

L'étude de Cheston et Kuhn permet de savoir pourquoi le ciblage des femmes par les IMF et quels sont les changements que peut apporter le pouvoir d'action des femmes. Elle nous indique que la microfinance renforce le pouvoir d'action des femmes en particulier celui de leur contribution dans leur foyer.

Sarr (1998) éclaire sur la notion de genre dans le développement des pays africains. Selon l'auteur, l'approche genre permet d'examiner la position participative des femmes dans les grands enjeux du développement au regard de leur nombre et de leur responsabilités limitées. Elle illustre ses propos en mettant en évidence l'importance d'un meilleur accès et contrôle des ressources ainsi qu'une meilleure participation sociale et politique des femmes. Elle propose des outils d'analyse afin d'appliquer l'approche en tenant compte des réalités sociales africaines.

L'intérêt de cet ouvrage pour l'étude est qu'il a donné une idée plus précise de la situation de la femme africaine ainsi que de sa participation au développement. Elle propose également des outils d'analyse de la situation de la femme. Toutefois, ce document serait d'avantage utile s'il avait ressorti les besoins spécifiques des femmes en matière de financement ; ce qui nous permettrait de mieux voir si les réponses des institutions de microfinance répondent à ces besoins.

La Commission Economique pour l'Afrique (CEA, 1999) au cours de sa sixième conférence régionale africaine sur les femmes montre qu'elles sont confrontées à des contraintes et obstacles qui ont pour noms : urbanisation croissante, crise de modernisation, culture de consommation, pauvreté, relations de pouvoir inéquitables...Ainsi, les femmes jouent un rôle crucial au sein de la famille et des sociétés africaines mais n'ont généralement aucun pouvoir.

Le rapport affirme que certaines pratiques culturelles favorisent la propagation de maladies comme le VIH/SIDA ; l'accès à l'information des femmes impacte aussi l'exercice de leurs droits ainsi que sur leur capacité de négociation et de communication. Le document a insisté sur la nécessité d'analyser les structures et les dispositifs institutionnels qui favorisent l'assujettissement des femmes pour pouvoir la combattre efficacement (environnement national, législation, économie, politique). Enfin, la CEA propose plusieurs recommandations. Elle encourage la paix et la stabilité, conditions premières du bien-être continu des sociétés et des familles, dans tous les pays; élimine dans toutes les institutions sociales, au moyen de l'éducation, les attitudes culturelles négatives et les pratiques traditionnelles néfastes qui entravent la participation des femmes à la vie politique et publique et encourage la recherche sur la famille puis renforce le rôle des médias dans la promotion de l'égalité entre les sexes.

L'intérêt que nous trouvons dans ce rapport d'évaluation de la CEA réside dans le fait qu'il procède à une analyse des fondements culturels qui entravent l'exercice par les femmes d'un rôle de premier ordre dans les familles et sociétés africaines.

Adjamagbo et Philippe (2004) montrent que l'urbanisation intense, la croissance démographique, le chômage, la crise de l'économie ont induit des bouleversements importants dans les ménages urbains africains.

Parmi les mutations en cours, la participation croissante des femmes aux activités génératrices de revenus compte parmi la plus lourde de conséquences en termes de rapports entre les hommes et les femmes. Si le travail des femmes en Afrique est loin d'être un phénomène nouveau, leur domaine d'intervention s'élargit considérablement.

Selon eux, la mise en perspective de deux capitales ouest-africaines aux caractéristiques socioculturelles différentes mais soumises à des aléas économiques identiques permet, tout en soulignant la particularité des processus en cours, de mettre en évidence la similitude des enjeux concernés.

Ils affirment que la nouvelle configuration des rôles économiques masculins et féminins dans les ménages urbains passera forcément par une indépendance accrue des femmes.

Cette étude aurait pu nous apporter plus si les auteurs avaient abordé d'autres aspects de la question relatifs notamment aux caractéristiques socio- économiques des femmes de Dakar, à la nature de leurs charges dans le ménage et ainsi qu'à leur dynamique communautaire en cours.

- **Rôle de levier financier de la microfinance dans les AGR**

Plusieurs auteurs se sont prononcés sur cet aspect.

Guérin (2002) qui s'interroge sur le rôle de la microfinance comme outil d'émancipation et de promotion de la condition féminine.

Afin d'évaluer ce rôle de façon plus large, le critère retenu est celui de l'étendue de la capacité de ces femmes à faire le choix de mener différents types de vie.

Pour elles, le droit au crédit s'apparente bien souvent à un droit collectif à travers un prêt collectif, pour des questions d'efficacité (coûts de transaction et partage de l'information), ce qui implique une dimension sociale et relationnelle qu'il faut prendre en compte dans le processus d'autonomisation.

L'étude cherche à révéler les forces (comme le rôle joué par le groupe pour l'auto-sélection et même l'incitation) en limitant les problèmes d'asymétrie d'information et donc les risques) et les limites (apparition de liens de dépendance, déstabilisation des réseaux, défaillance de l'outil de gestion) d'un tel système. L'étude conclut sur des recommandations en direction des prêteurs afin que les dérives du prêt collectif ne se produisent pas. Ce document de GUERIN nous a éclairés sur le rôle que joue le groupe dans les prêts collectifs concernant les femmes organisées tout en nous révélant les limites et dérives qui pourraient être liées à ce rôle. Cet aspect est important pour nous dès lors que notre étude s'intéresse aussi bien aux femmes individuellement prises qu'à leurs organisations. L'auteur n'insiste toutefois pas sur les besoins spécifiques aux femmes de même que sur les services que les IMF leur proposent.

Gnamie (2008) montre que les besoins des femmes objet de son étude, n'ont pas pu être satisfaits par l'institution mutualiste dont elles sont membres. Ce qui fait que leur effectif a stagné entre 2004 et 2006 du fait de plusieurs facteurs parmi lesquels : des conditions d'ouverture contraignantes, des taux et frais de dossiers élevés, faiblesse des montants octroyés...

Selon l'auteur, cela est dû au fait que l'institution n'a pas pu diversifier ses sources de financement. Elle conclut en montrant que la satisfaction des membres d'une Institution de microfinance (IMF) dépend de la diversité de ses sources de financement et des conditions d'accès au crédit. Cette étude nous a permis d'avoir un aperçu sur les besoins des femmes membres d'une IMF et de voir l'importance des conditions d'accès et de la diversité des sources de financement pour la satisfaction de la clientèle. Elle ne nous a pas fourni toutefois des informations sur la manière dont l'institution de microfinance répond au besoin de financement des femmes.

Ouedraogo (1998) identifie le rôle déterminant des femmes dans le processus de développement à la base. Il met en relief la contribution des groupements féminins dans le développement locale en tant que levier du développement alternatif. Il précise que le groupement constitue un cadre où les femmes peuvent acquérir une autonomie financière et un prestige social et que les retombées peuvent avoir des bénéfices indirects sur la collectivité. Il fait ressortir aussi les entraves liées à la participation des femmes au développement, tels que : manque de matériel, problèmes d'écoulement des produits locaux, accès à la terre, l'analphabétisme, manque de formation. A ces obstacles, s'ajoutent les aléas climatiques, le manque de confiance des femmes en leurs capacités et possibilités. Ce qui limite parfois les activités auxquelles est destiné le crédit.

Le travail de l'auteur nous a été d'une grande utilité dans le sens où il met en exergue les groupements de promotion féminine et analyse les obstacles à leur fonctionnement et leur participation au développement.

Il n'insiste toutefois pas sur les besoins spécifiques de ces groupements ainsi que les réponses que leur proposent les institutions de microfinance.

Sakho (2004) démontre que « les principales lacunes des Mutuelle d'Epargne et de Crédit (MEC) sont l'inexistence d'outils de gestion performants et sécurisés des systèmes, une fois mis en place ». Etant entendu que les MEC gèrent un grand nombre de données essentielles à leurs activités, l'information doit y avoir une importance capitale. Une gestion particulière des données doit être établie. Elles doivent être stockées, traitées et plus encore présentées de manière pertinente aux utilisateurs de manière à ce qu'ils puissent prendre des décisions éclairées. Les animateurs et gestionnaires du système, face au rythme accéléré de croissance des MEC, à l'exception de certains grands réseaux, n'ont pas eu le temps de travailler

efficacement pour empêcher les fraudes, détournements et sécuriser ainsi les dépôts. De plus, ils pensent plus au nombre de membres qu'à la qualité.

En définitive, l'auteur nous indique, qu'à l'instar du contrôle interne et de la gestion des ressources humaines, les systèmes d'information et de gestion sont fondamentaux pour la performance d'une IMF. L'utilité de cet article de SAKHO pour notre étude est qu'il nous renseigne sur le fait que la mise en place d'un système d'information et de gestion efficace a une grande incidence sur les résultats d'une institution de microfinance notamment dans son offre de services aux sociétaires.

Toutefois, il ne nous permet pas d'appréhender la cible de l'institution en général et celle féminine en particulier surtout en ce qui concerne ses besoins de financement.

Brunel (2000), montre pour sa part que ce ne sont pas les plus démunis ou « les vrais pauvres » qui peuvent tirer profit du micro- crédit. Elle indique que ces personnes se trouvent toujours dans une situation d'échec ou de renoncement voir d'auto- exclusion qui ne les rend pas à même de saisir les opportunités offertes par le microcrédit. Ce qui fait qu'un bon nombre d'institutions de microcrédit, soucieuses de leur viabilité financière, éviteront de prendre les risques qu'implique le financement des plus pauvres.

Néanmoins, des efforts spécifiques sont parfois réalisés pour atteindre ces femmes. Dans ces cas, la nature et la taille de leurs activités déterminent le niveau peu élevé de leurs crédits. Les bénéfices générés sont alors insuffisants pour qu'elles puissent franchir durablement le seuil de pauvreté. L'expérience montre que même si leurs revenus augmentent très nettement au cours de leurs premières années, ils plafonnent ensuite très vite, voire s'essoufflent.

Brunel s'intéresse aussi à la hauteur du taux d'intérêt. Elle affirme qu'à la Grameen Bank, des taux de 20% sont la règle, justifiés par des coûts de transactions importants. Ces taux avoisinent ceux des usuriers. Cet article nous permet de voir les limites pour l'accès des pauvres dans les Institutions de microfinance vu le niveau souvent inadéquat des conditions d'octroi des prêts avec les possibilités de ces populations. Elle n'aborde toutefois pas dans son analyse, des questions spécifiques aux femmes telles que leurs problèmes, leurs besoins ou leur accès au financement...

Djerareou (2006) décrit d'abord les caractéristiques sociodémographiques des femmes défavorisées membres de cette institution (âge, niveau d'étude...). Elle montre ensuite que la

majorité de sa cible est composée de jeune avec un niveau d'étude relativement bas, s'activant majoritairement dans le secteur informel. Son étude indique que les revenus générés par leurs activités sont utilisés pour la famille, les cérémonies sociales, l'épargne et l'investissement. Elle aboutit ainsi à la conclusion qui montre que les petits crédits reçus de la FDEA sont bien à l'origine de changements et d'impacts socio-économiques sur les femmes défavorisées. Le travail de Darombaye dans son mémoire de maîtrise est celui qui nous a présenté le plus d'intérêt dans notre recherche. Il nous a permis d'avoir beaucoup d'informations sur la situation socio-économique des femmes défavorisées, sur leurs charges, sur leur appréciation des services d'une IMF et sur l'utilisation qu'elles font de leurs revenus.

Ce mémoire présente toutefois des limites pour nous en ce qui concerne surtout l'étude de la satisfaction des femmes défavorisées par rapport aux services des IMF.

Droy (1990) nous rappelle la diversité des activités productives des femmes (petit commerce, cultures vivrières et commerciales, travaux domestiques) ainsi que leur pouvoir économique très faible dû aux effets de la croissance. Elle analyse l'échec de la situation économique et sociale en Afrique et se demande si « l'oubli » des femmes ne peut pas être une raison de la faillite des programmes de développement. Elle retrace l'histoire et l'évolution de la condition inférieure des femmes en Afrique et révèle les contraintes spécifiques des femmes liées à la production et à la reproduction. Il propose des solutions parmi lesquelles l'organisation des femmes en groupements. Le groupement constitue en effet pour elle une source d'autonomie pour les femmes. Les groupements féminins d'origine traditionnelle et spontanée revêtent un degré de collectivisation significative même s'ils peuvent avoir des intérêts collectifs ou individuels ; selon l'auteur, il est essentiel de prendre en compte le dynamisme et les intérêts des femmes pour la réussite des intervenants en leur faveur, sinon elles peuvent elles-mêmes bloquer les projets, accentuant ainsi leur marginalisation. Elle ouvre un champ de réflexion sur la forme d'organisation à promouvoir pour que les femmes puissent exprimer et valoriser leurs capacités. Son ouvrage présente beaucoup d'intérêts pour notre étude car il analyse la situation socio-économique des femmes et leur nécessaire pris en compte dans les projets de développement afin de renforcer leurs capacités et leur pouvoir de décision. Seulement, nous lui reprochons de n'insister que sur les groupements féminins d'origine traditionnelle et de passer sous silence les structures de micro finance actuelles qui, par leur structuration et leur dynamisme, constituent de véritables leviers de développement. Elle ne précise pas également les raisons de « l'oubli » des femmes dont elle parle.

## **Paragraphe 2 : Méthodologie**

L'interprétation des résultats relatifs aux conditions d'octroi de microcrédit ainsi que ces retombées possibles s'est faite à l'aide d'une grille d'interprétation construite de la manière suivante.

**Tableau 2 :** grille d'interprétation qualitative des conditions d'octroi des prêts de microcrédit et ces retombées sur les bénéficiaires.

Qu'est-ce qui est offert?	Les produits mis à la disposition des populations
Combien (argent) et comment rembourser?	Les montants accordés et les modalités de remboursement
À qui les montants sont accordés?	Des femmes extrêmement pauvres avec un bas niveau intellectuel
Pour quelles activités?	Toutes activités génératrices de revenus
Comment vivaient ces populations?	Les conditions économiques et sociales au moment de l'obtention du crédit
Comment vivent-elles aujourd'hui?	Les conditions économiques et sociales après l'obtention du crédit
Y a-t-il un lien entre le microcrédit et les activités rurales?	Le microcrédit et le secteur de l'agriculture

Source : D'après Sylli, 2012.

L'interprétation des résultats s'est faite suivant les six principaux axes indiqués dans le tableau ci-dessus. Ces six principaux axes ont été dégagés à partir de l'inter correspondance des différentes données obtenues.

Le champ de notre recherche a été circonscrit à la clientèle de la CLCAM Plateau Nord Agence de Pobè et dans cette institution de micro finance, nous avons visé particulièrement les crédit à court terme en l'occurrence le Crédit Epargne Education (CEE) à cause de son objectif.

### **2.1 Population mère**

L'enquête a été menée sur les sociétaires de la CLCAM-Pobè. Nous nous sommes principalement entretenus avec :

\*Des femmes sociétaires n'ayant pas contracté un prêt.

\*De femmes issues de familles pauvres ayant contracté un micro crédit et vivant dans les quartiers précaires, et pour la plupart déscolarisées.

Il nous a paru utile de recueillir des données auprès de ces différentes personnes dans le but de mieux élucider notre objet d'étude.

## **2.2 Echantillon**

Afin de rendre plus crédible notre objet d'étude, il a paru indispensable de nous entretenir avec ces femmes, de les observer dans leur vécu quotidien, dans leur combat contre la pauvreté et de s'imprégner véritablement de certaines réalités vécues au quotidien.

Ces personnes vivant dans cette situation de précarité ont été interrogées de façon aléatoire et réparties comme suit :

Les personnes enquêtées au sein de la CLCAM Plateau-Nord/ Pobè sont au nombre de 50 dont trois groupes de sept femmes solidaires, de 25 femmes ayant contracté des prêts individuels et quatre femmes sans crédit.

## **2.3 Méthode d'enquête**

Les outils utilisés dans cette étude ont pour objectif l'exigence du factuel sans perdre de vue la réalité. Les méthodes adoptées cherchent à appréhender la réalité, les faits, sans nier la représentation sociale. Cette exigence se traduit par le choix de l'enquête qualitative, qui permet de poser des questions économiques ou sociologiques individuelles suffisamment précises pour appréhender le phénomène étudié, tout en s'appuyant sur un matériau de représentation et de perception locale.

## **Chapitre 2: ANALYSE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS**

Ce chapitre comporte deux grandes parties. La première concerne la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats obtenus. Dans la deuxième figurent les limites et recommandations de l'étude.

### **Section 1: Analyse des résultats et interprétation**

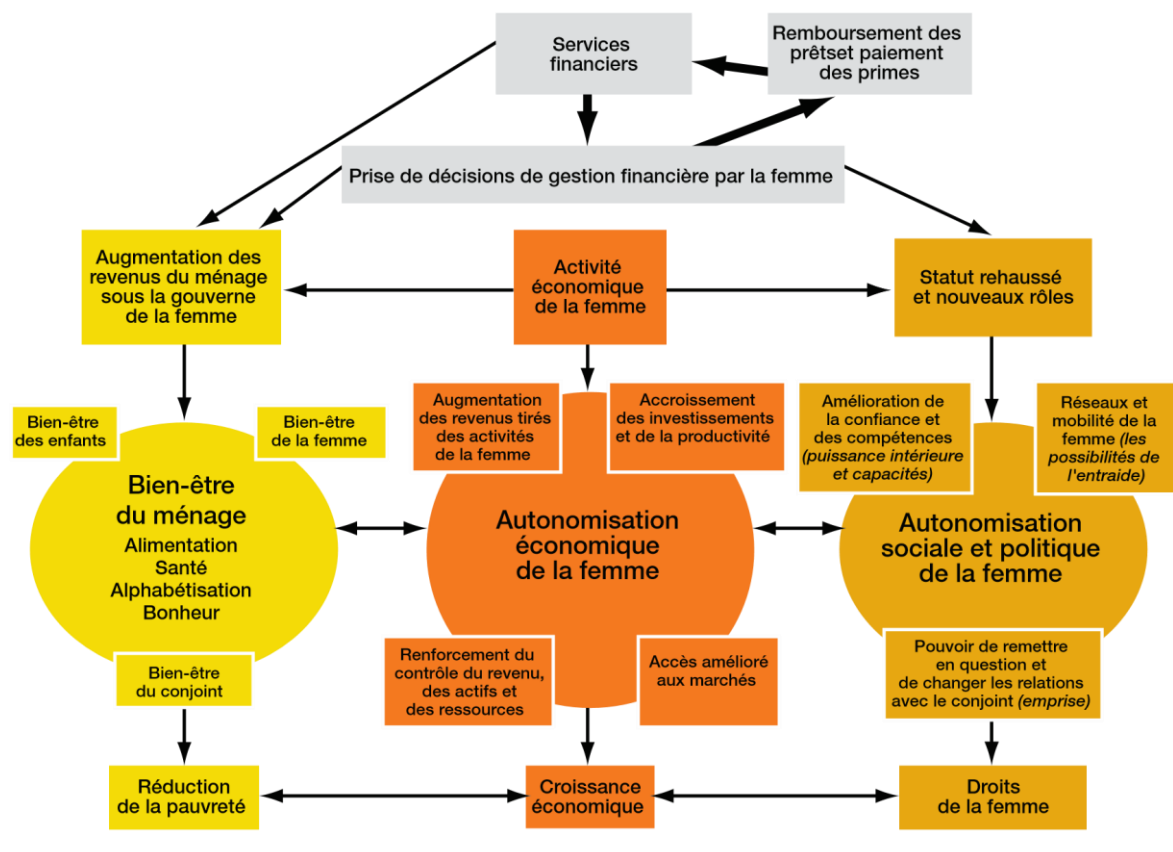
A ce niveau, nous aurons à présenter les résultats de l'étude. On procédera ensuite à leur interprétation.

#### **Paragraphe 1: Présentation des résultats**

Nous avons présenté dans cette rubrique les informations utiles rattachées à notre champ d'étude.

##### **1-1-1 Avantages potentiels de la microfinance rurale : les spirales vertueuses**

###### **La microfinance et l'autonomisation de la femme: les spirales vertueuses**



**Source :** Gender finance (2009)

L'essor que la microfinance a connu depuis les années 1990 a considérablement amélioré l'accès des femmes aux facilités d'octroi de petits prêts et d'épargne. L'accès amélioré à la microfinance a non seulement contribué à la réduction de la pauvreté et à la viabilité financière, mais a également créé des "spirales vertueuses" – autonomisation économique, mieux-être et autonomisation sociale et politique – pour les femmes, ce qui allait dans le sens des objectifs de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation. Certaines des dimensions et relations réciproques associées à ces spirales vertueuses dont font mention les travaux publiés sont représentées au graphique 1. Les questions à examiner pour l'évaluation de l'impact ont été formulées à partir de ces dimensions.

Premièrement, un meilleur accès aux services de microfinance peut ouvrir la voie à **l'autonomisation économique** des femmes (le centre du graphique). Cela peut leur permettre de jouer un rôle plus important dans la gestion financière du ménage et, dans certains cas, de disposer à leur guise d'importantes sommes pour la première fois. De plus, elles pourraient ainsi être en mesure de démarrer leur entreprise, d'investir davantage dans des activités existantes, de faire l'acquisition d'actifs ou de rehausser leur statut économique au sein du ménage par leur contribution visible au capital.

En participant davantage aux activités économiques, les femmes peuvent resserrer leur contrôle sur leurs revenus et ceux du ménage ou les augmenter. Ce faisant, elles pourraient accroître les investissements à long terme dans les activités économiques, les rendre plus productives, et renforcer leur présence sur le marché.

Deuxièmement, l'amélioration de l'accès des femmes à la microfinance peut contribuer au **mieux-être du ménage** (partie gauche du graphique). Un tel scénario s'explique en partie par l'autonomisation économique, mais peut se concrétiser même lorsque les femmes ont recours aux services de microfinance pour le compte d'autres membres du ménage, par exemple le mari ou ses enfants. Même lorsqu'elles n'ont pas directement des activités génératrices de revenus, les possibilités de crédit ou d'épargne offertes aux ménages par leur entremise peuvent leur permettre de participer plus activement à la prise des décisions familiales, de réduire leur vulnérabilité et celle du ménage, et d'augmenter les investissements dans le bien-être familial. Cela peut également favoriser les enfants, surtout les filles, du fait que le ménage peut consacrer plus d'argent à l'alimentation et à l'éducation. En outre, la microfinance peut contribuer au mieux-être des femmes et leur permettre de diminuer les inégalités qui leur sont imposées au sein du ménage. Quant à l'homme, il est également susceptible de tirer parti de l'augmentation des revenus familiaux.

Troisièmement, une plus grande participation des femmes aux activités économiques et aux décisions du ménage peut accroître **l'autonomisation sociale et politique** (la partie droite du graphique). La plupart des femmes sont désireuses de contribuer davantage au bien-être du ménage. Et lorsqu'elles en ont la possibilité, leur confiance en elle et leur estime de soi sont renforcées. Les effets positifs sur la confiance, les compétences et de plus grandes connaissances, de même que la création de réseaux d'entraide dans le cadre des activités collectives et grâce à l'accès au marché peuvent rehausser le statut de l'ensemble des femmes de la communauté. Dans certaines sociétés où la mobilité des femmes a été très limitée et où ces dernières n'avaient guère la possibilité de rencontrer d'autres femmes à l'extérieur de la famille immédiate, les changements ont été très importants. La femme qui se fait respecter dans son ménage peut devenir une source d'inspiration pour d'autres femmes, ce qui permet de changer les perceptions sociales et de faciliter l'acceptation du changement par les hommes.

La plupart des prestataires de microfinance peuvent démontrer par des études de cas les avantages importants que leurs services ont procuré aux femmes, tant d'un point de vue économique que social. Certaines femmes qui étaient très pauvres avant d'amorcer le programme ont pu obtenir un prêt pour démarrer une activité économique et épargner. Le programme s'est traduit par le mieux-être de la femme et des autres membres du ménage, de meilleures relations intrafamiliales et une participation accrue aux activités communautaires. Certaines femmes, voire de nombreuses femmes selon le contexte, font preuve d'un très grand esprit d'initiative lorsqu'elles obtiennent un prêt ou ont la possibilité d'épargner sans ingérence de la part d'autres membres de la famille. D'après les études sur l'impact des programmes en fonction du taux de pauvreté, les avantages sont en général particulièrement importants pour les "pauvres mieux nantis", qui ont fait des études et qui peuvent se servir de leurs contacts pour bâtir une entreprise prospère.

Enfin, **l'autonomisation économique des femmes au niveau individuel** (la partie inférieure du graphique) peut avoir d'importantes répercussions au niveau global en faisant ressortir leur rôle de vecteur de croissance économique et en leur permettant d'exercer une plus grande influence sur les décideurs en tant qu'acteurs économiques. Alliée à leur capacité accrue d'assurer le bien-être de leur ménage, l'autonomisation leur permet de participer plus efficacement à la lutte contre la pauvreté. Les groupes de microfinance peuvent prendre des mesures collectives pour éliminer les inégalités entre les sexes au sein de la communauté, par exemple à l'égard de questions telles que la violence contre les femmes, l'accès aux ressources et la participation aux décisions locales. Une organisation de plus haut niveau peut accentuer

ces changements locaux et ainsi favoriser les changements sociaux et politiques et la promotion des droits des femmes au niveau national. Des ONG ont eu recours à la microfinance à des fins stratégiques, pour amorcer la mobilisation sociale et politique des femmes en faveur de l'égalité des sexes. Il arrive également que de associations d'épargne et de crédit ouvrent la voie à la participation des femmes à la vie politiques. En outre, ces trois spirales vertueuses – l'autonomisation économique, le mieux-être et l'autonomisation sociale et politique – sont susceptibles de se renforcer mutuellement, au profit de la femme, du ménage, de la communauté et du pays.

## **1-1-2 CREDIT EPARGNE AVEC EDUCATION (CEE)**

### **1-1-2-1 La genèse du Crédit Epargne avec Education(CEE)**

Le Crédit Epargne avec Education (CEE) au Bénin est mis en œuvre en novembre 2009 par le réseau FECECAM BENIN grâce au partenariat intervenu avec l'Organisation internationale Freedom From Hunger (FFH) en 2000. Freedom From Hunger est en train d'étendre la portée « d'Epargner pour le changement » un programme de micro finance fortement reproductible et basé sur l'épargne qui intègre une formation simple, adéquate et à impacts élevés sur les thèmes de la santé, et de la gestion de l'argent. Les modules de formation utilisent de petits groupes de discussion, des images et autres techniques participatives afin que les participants apprennent à parler à leurs clients pour tester une idée d'entreprise, calculer leurs bénéfices en estimant les dépenses et les revenus, réduire les dépenses de leur entreprise et se préparer pour des événements imprévus.

Les membres qui reçoivent l'éducation sont ainsi mieux équipés pour développer et faire croître leurs propres micros entreprises. De plus, ils sont outillés pour lutter contre les affres du paludisme, mal endémique qui fait terriblement payer les familles qu'il touche. Des études réalisées par Freedom From Hunger démontrent que les familles pauvres au Bénin et au Burkina Faso dépensent un tiers (1 /3) de leurs revenus pour faire face aux effets du paludisme. C'est pourquoi (FFH) a donné la priorité à la livraison aux femmes participantes des services d'éducation sur le paludisme en créant des « conversations pictographiques d'apprentissage » livrées par des animatrices averties. Dans le domaine de la santé et de la nutrition par exemple,

il y a les thèmes sur le traitement et la prévention de la diarrhée, l'allaitement maternel, l'alimentation du nourrisson et des enfants en général, la planification familiale la vaccination et les maladies qui attaquent les enfants.

### **1-1-2-2 Objectif et fonctionnement du Crédit Epargne avec Education (CEE)**

Le CEE a pour objet d'améliorer la sécurité nutritionnelle des femmes en réalisant trois buts :

- Créer des Associations de crédits pérennes au niveau des communautés villageoises pour les femmes qui expriment un esprit d'action et de solidarité collective ;
- Augmenter les revenus des membres en octroyant des prêts aux Associations de Crédits composées uniquement de femmes ;
- Améliorer les connaissances sanitaires, nutritionnelles et la gestion des affaires avec des leçons d'apprentissage.

Il est un crédit qui s'adresse aux femmes ayant des enfants à bas âges et démunies vivant en milieu rural ou péri urbain et qui allient à la fois avec la mise en place du crédit, l'épargne volontaire, l'éducation en santé, en nutrition, en planning familial et en gestion de l'entreprise.

Il s'agit des femmes exerçant des Activités Génératrices de Revenus AGR ou en mesure de pouvoir les exercer grâce à ce service offert par le réseau FECECAM BENIN et évoluant en Associations de Crédit (AC).

Les activités susceptibles d'être financées sont, entre autres :

- ✓ Les achats et les ventes des produits vivrières, forestiers, manufacturés, cosmétiques ;
- ✓ La restauration ;
- ✓ La transformation des produits agricoles ;
- ✓ L'artisanat etc.

Les montants accordés varient de dix mille (10 000) à cent mille (100 000) francs pour les Associations de Crédits de la première génération (AC1) et de cent mille un (100 001) à cinq cent mille (500 000) francs pour les Associations de Crédits de la deuxième génération (AC2) selon une règle de progressivité suivant laquelle le montant de crédit accordé à un cycle donné peut être augmenté de cinquante pour cent (50%) de celui obtenu au cycle précédent.

La durée du crédit de crédit varie de trois (3) à douze (12) mois selon l'activité déclarée par chaque membre et les taux d'intérêt sont linéaires de deux pour cent (2%) le mois.

Les remboursements s'effectuent par annuités (traites) constantes. Chaque annuité comporte une partie calculée au taux linéaire de deux pour cent (2%) le mois sur le capital initialement prêtée et une partie amortie.

**Tableau 3 : Répartition du montant de la caution financière par génération et par cycle**

Cycles \ Générations	Générations	
	1 <sup>ère</sup> Génération	2 <sup>ème</sup> Génération
1 <sup>er</sup> Cycle	5% du capital octroyé	20% du capital octroyé
2 <sup>ème</sup> Cycle	10% du capital octroyé	20% du capital octroyé
3 <sup>ème</sup> Cycle	15% du capital octroyé	20% du capital octroyé
4 <sup>ème</sup> Cycle et plus	20% du capital octroyé	20% du capital octroyé

**Source :** CLCAM-POBE (2010)

La procédure de gestion de ce prêt se présente en deux (02) phase :

- Une phase qui traite des dispositions de la première génération,
- Une seconde phase qui traite des dispositions de la deuxième génération.

Une Association de Crédit de la première génération (AC1) est constituée avec un minimum de seize (16) et un maximum de trente-six (36) membres et une Association de Crédit de deuxième génération (AC2) un minimum de trois (03) et un maximum de (10) membres. Le nombre d'Associations de Crédit a évolué de 2009 à 201.... comme suit :

**Tableau 4:** Nombre d'associations touchées par le CEE sur la période 2012-2015

	2012	2013	2014	2015	Variations		
					2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>Nombre d'AC1</b>	<b>7</b>	<b>43</b>	<b>67</b>	<b>82</b>	<b>514,28%</b>	<b>55,81%</b>	<b>17,91%</b>
<b>Nombre d'AC2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>66,66%</b>	<b>120%</b>	<b>63,63%</b>

**Source** CLCAM-POBE (2015)

De ce tableau, il ressort que sur la période allant de 2012 à 2015, le nombre d'Associations de Crédit de la première génération est en augmentation, mais cette augmentation est plus accentuée en 2013. Jusqu'en 2015, le nombre d'associations de première génération n'a cessé de grimper à en croire les chiffres du tableau. Signalons aussi à toute fin utile que les Associations de Crédit de la deuxième génération ont pris corps en 2012 avec un effectif de trois (03). Cette variation de plus de 60% l'année suivante témoigne de l'intérêt qu'accordent ces GFS au produit auquel ils ont souscrit.

En effet, s'il y a cette évolution assez remarquable du nombre d'associations de crédit et que les premières associations n'ont pas démissionné, ceci est la preuve que les premières femmes bénéficiaires constituent la source d'inspiration pour les autres. Cette expérience faisant continuellement son chemin jusqu'à retrouver la classe des associations de crédit de deuxième génération, avec un score significatif, le Crédit Epargne avec Education se révèle imposant dans la lutte contre la pauvreté féminine.

En outre, cette percée qu'a faite le CEE est aussi imputable à ses conditions d'accès quelque peu allégée. Imaginons si le taux d'intérêt était usurier, ces GFS dont les constituants sont financièrement démunis seraient dans la quasi-impossibilité de souscrire au produit offert. S'il arrivait même que ces femmes souscrivent, leur paupérisation serait plus prononcée. Une autre raison qui milite en faveur du bon service que le CEE rend à ces dames est qu'il ne nécessite pas de garantie matérielle. Ces femmes manquent cruellement des moyens suffisants pour se faire payer les biens matériels servant à garantir les prêts qu'offrent les grandes institutions bancaires. La caution solidaire représente la seule garantie à leur niveau.

L'objectif d'inclusion financière que la FECECAM BENIN s'est fixée n'étant pas complètement atteint avec ce produit CEE, l'institution a opté pour des solutions palliatives, en mettant sur le marché d'autres produits tels que le CAFER (Crédit Agricole aux Femmes Rurales) orienté spécialement vers l'agriculture et le CFC (Crédit aux Femmes Commerçantes). L'évaluation de ces nouveaux produits n'étant pas encore faite, nous avons manqué d'éléments d'appréciation à leur niveau. Néanmoins nous avons tenu à parler de ces deux nouveaux produits dans le présent rapport.

### **1-1-3 LE CAFER ET LE CFC**

Les produits CAFER et CFC sont mis en œuvre par le Réseau des Caisses locales de crédits agricole Mutuel pour répondre aux besoins spécifiques en crédit des femmes des milieux ruraux, urbains et périurbains non satisfaits par le CEE. Ces différents produits CAFER, CFC

et CEE peuvent être faits dans les mêmes caisses s'il y a potentialité mais suite à une étude de faisabilité bien sûr.

➤ **Le Crédit Agricole aux Femmes Rurales a pour but de :**

- Faciliter l'accès des femmes en milieu rural aux crédits agricoles ;
- Améliorer les pratiques et la gestion de micro entreprises agricoles en milieu rural ;
- Prendre en compte les femmes non satisfaites par le CEE dans les milieux ruraux ;
- Amener progressivement les femmes à améliorer leurs revenus afin de s'autonomiser.

➤ **Le crédit aux femmes commerçantes a pour but de :**

- Faciliter l'accès des femmes en milieu urbain et périurbain aux crédits pour les activités génératrices de revenus (AGR) ;
- Améliorer les pratiques et la gestion de micro entreprises commerciales en milieu urbain et périurbain ;
- Prendre en compte les femmes non satisfaites par le CEE dans les milieux urbains et périurbains ;
- Amener progressivement les femmes à améliorer leurs revenus afin de s'autonomiser.

La procédure de gestion de prêts CAFER et CFC éditée par la FECECAM sert de cadre de gestion des opérations liées à ces deux produits.

### **1-1-3-1 CREDIT AGRICOLE AUX FEMMES RURALES (CAFER)**

Le CAFER est destiné aux groupements de femmes en zone rurale exerçant des activités de production agricole, de transformation, d'embouche et de stockage. Les activités susceptibles d'être financées sont : Culture de céréales, Culture de tubercules, maraichage, stockage, embouche, transformation,...

Les montants accordés au niveau du CAFER sont en deux échelons que les bénéficiaires peuvent grader selon leur fidélité à l'égard de l'institution.

Le montant du premier prêt varie entre 15000F et 200000FCFA. Le montant du second prêt varie et plus varie entre 15000 et 400000FCFA. Aucune femme détentrice d'encours de crédit CAFER ne peut bénéficier d'un autre crédit à la CLCAM.

Toutefois, après deux expériences réussies offrant à un membre du GFS, la capacité de bénéficier d'un crédit individuel, celui-ci peut quitter le groupe, se faire un compte individuel et remplir les formalités à cette fin. Son remboursement est unique et varie entre 3 à 12 mois avec un taux d'intérêt de 19% l'an. Tout retard de remboursement au niveau de la CLCAM est soumis à une pénalité de retard comme ci-après définie :

- 2% d'intérêt de retard par mois sur le restant du pendant douze mois ;
- 3.000 francs de commission de retard par mois à concurrence de quatre mois de retard.

Pour ce type de prêt, la caution solidaire est exigée. En outre, chaque femme doit apporter une caution individuelle qui se fera identifier dans le dossier par une photo sur pied. Le montant de l'épargne de chaque membre du groupe solidaire constitue la garantie financière du prêt (5% à 10% selon le cycle). Il est aussi exigé la présence d'un témoin pour le groupe solidaire.

Le CAFER est assujéti au RPC-Groupe et le mode de la cotisation individuelle se calcule de la manière suivante :  $375\text{FCFA} + \text{Montant du crédit accordé (par individu)} \times 0,075\% \times \text{durée en mois} \times 1,5$  si la protection de base est 25.000FCFA ou  $1.500\text{FCFA} + \text{montant du crédit accordé (par individu)} \times 0,075\% \times \text{durée en mois} \times 1,5$  si la protection de base est 100.000FCFA.

### **1-1-3-2 CREDIT AUX FEMMES COMMERCANTES (CFC)**

Le CFC est destiné aux groupements de femmes en zone urbaine et péri urbaine exerçant des activités génératrices de revenus (petits commerce, restauration, artisanat, transformation,...). Sont exclues toutes activités commerciales prohibées par la législation béninoise.

Les montants du prêt sont fixés par paliers suivant les besoins économiques des femmes :

- Premier palier : 100.000 à 200.000FCFA ;
- Deuxième palier : 200.001 à 300.000FCFA ;
- Troisième palier : 300.001 à 400.000FCFA ;
- Quatrième palier : 400.001 à 500.000FCFA.

Toutefois, aucune femme ne peut excéder 200.000FCFA à la première expérience pour une durée maximale de 6 mois. Aucune femme détentrice d'encours de crédit CFC ne peut bénéficier d'un autre crédit à la CLCAM.

Néanmoins, après deux expériences réussies offrant à un membre du GFS, la capacité de bénéficier d'un crédit individuel, celui-ci peut quitter le groupe, se faire ouvrir un compte individuel et remplir les formalités à cette fin.

La durée du prêt varie entre 3 à 12 mois, son remboursement est mensuel avec un taux d'intérêt dégressif de (1,58%) le mois.

La caution solidaire étant exigée, chaque femme doit en outre apporter une caution individuelle qui se fera identifier dans le dossier par une photo sur pied.

Le montant de l'épargne de chaque membre du groupe solidaire constitue la garantie financière du prêt (10% quel que soit le cycle).

Le CFC est assujéti au RPC-Groupe et le mode de la cotisation individuelle se calcule de la manière suivante :  $375\text{FCFA} + \text{Montant du crédit accordé (par individu)} \times 0,075\% \times \text{durée en mois}$  si la protection de base est 25.000FCFA ou  $1.500\text{FCFA} + \text{montant du crédit accordé (par individu)} \times 0,075\% \times \text{durée en mois}$  si la protection de base est 100.000FCFA.

### **1-1-3-3 GESTION DU CAFER ET DU CFC**

Une analyse des besoins individuels des membres est faite au niveau des Groupes de femmes solidaires sous la supervision de l'agent de terrain (AT) ou du représentant CLCAM. Les montants sont accordés en fonction des activités menées par les membres. Les agents de terrain sont invités à se renseigner sur la conformité du volume d'activité déclarée par les membres et l'activité exercée réellement.

La demande de crédit ainsi élaborée sera validée par l'agent de crédit et le responsable d'entité puis autorisée par le comité technique de crédit de la CLCAM. Le CAFER et le CFC sont donc sous délégation du comité technique de crédit de la caisse.

Le déblocage du crédit s'effectue sur le terrain après accord du comité technique et en présence d'un témoin (homme ou femme) choisi par le groupe solidaire une semaine après la dernière séance préliminaire.

Deux semaines au plus tard après le déblocage, l'AT vérifie l'utilisation des fonds prêtés. Ensuite, suivant les grandes étapes de l'activité financée, il se rend sur le terrain pour suivre son évolution afin de s'assurer du bon dénouement du crédit à l'échéance et profite pour donner des conseils aux bénéficiaires sur la gestion familiale et du crédit.

Au cas où un membre se déplacerait de sa localité habituelle par simple empêchement avec continuité de l'activité, les autres membres informés à l'avance et l'AT, doivent effectuer un suivi aux fins d'assurer le remboursement intégral dudit prêt. En cas d'un déplacement qui entraîne la cessation de l'activité, les membres du groupe de solidarité doivent exiger le remboursement intégral du nominal et des intérêts. Le cas échéant la caution individuelle puis la caution solidaire doivent être actionnées et le membre défaillant est exclu du groupe.

L'exclusion ou la démission d'un membre n'entraîne pas la répartition du fonds de groupe qui demeure une propriété du GFS fonctionnel. Néanmoins à la fin de chaque expérience un certain taux (maximum 30%) du groupe pourra servir à la satisfaction des besoins communs ou individuels des membres suivant la décision du GFS.

#### **1-1-4 LE MICROCREDIT INDIVIDUEL**

Ici, le prêt est accordé à une personne, et non plus à un groupe, en se basant sur sa capacité à présenter des garanties de remboursement et un certain degré de sécurité de l'institution lui octroyant le crédit. Ce type de crédit à un but précis, il n'est pas possible d'en faire un usage libre comme le crédit solidaire. Il sert à financer un projet en particulier. C'est pourquoi, contrairement au crédit solidaire, l'analyse des dossiers de crédit et les garanties présentées par le client relève de la plus haute importance dans le cas du crédit individuel. L'IMF est alors directement en charge de la sélection de ses emprunteurs, elle ne repose plus sur un mécanisme d'auto-sélection. L'octroi de ce crédit dépend donc de deux choses : la capacité de remboursement du client et ses garanties.

Concernant la capacité de remboursement, elle dépend de la pertinence de son projet d'investissement. Il est nécessaire que ce projet soit rentable, en d'autres mots que son taux de rentabilité soit supérieur au taux d'intérêt du prêt. Mais aussi que le rythme de remboursement du crédit soit adapté aux flux de revenus du client. Ensuite, les IMF pratiquent les mêmes analyses que tout banquier réalise avant d'accorder un prêt : des analyses générales du budget familial afin de connaître les dépenses (récurrentes ou exceptionnelles), les autres revenus du foyer... Mais pour les institutions de micro finance, ces procédures sont beaucoup plus difficiles à exécuter en raison des différences d'outils et d'informations car la plupart des clients de la microfinance ne tiennent pas de comptabilité ; elles ont tout de même réussi à les adapter. Ce sont alors aux agents de crédit de devoir reconstituer ces éléments financiers grâce à un questionnaire posé directement aux clients.

Pour ce qui est des garanties à apporter, la garantie matérielle est indispensable pour les crédits dont le montant dépasse 200 000FCFA. Elle permet une sécurité à l'établissement de crédit en cas de non-remboursement, n'ayant pas de l'exercice d'une pression sociale ici. Mais comme nous l'avons vu précédemment, les clients des Pays En Développement (PED) ne possèdent pas ce genre de garanties. Le développement d'autres formes de garanties par les institutions s'est alors imposé :

❖ *Les garanties physiques :*

Il y a une flexibilité de la nature des garanties présentées : l'acceptation de titres de propriété informels (Comme c'est souvent le cas dans les pays pauvres) est rendue possible et des biens standards peuvent être utilisés comme garanties, tels que des meubles, des véhicules...Le montant déposé reste bloqué jusqu'au remboursement total du prêt. Ce n'est qu'ensuite qu'il est restitué au client. L'épargne obligatoire a un double rôle, celui de garantie pour l'IMF et d'épargne pour l'emprunteur.

❖ *Les garanties morales :*

C'est l'agent de crédit qui se lance dans une investigation auprès de la communauté, afin de connaître la réputation et la moralité de son client. Un ou plusieurs garants peuvent être présentés, s'engageant à rembourser le crédit dans le cas où l'emprunteur n'en aurait plus les capacités.

❖ *Les incitations au remboursement :*

La possibilité de renouveler rapidement un crédit avec un montant plus important, si le précédent a été remboursé comme convenu. Toutes ces formes de garanties sont complémentaires et s'adaptent aux contextes afin de permettre de forts taux de remboursement ; les remboursements se faisant souvent de manière mensuelle ou hebdomadaire, comme le crédit solidaire.

Ce type de crédit présente des avantages pour chacun des acteurs. A commencer par une relation directe, dégagant une meilleure compréhension des besoins et une meilleure mesure des risques. Sa flexibilité n'est non plus à négliger, s'adaptant à chaque demande. Ce produit financier a également permis d'accompagner les meilleurs entrepreneurs.

## **Paragraphe 2: Interprétation et validation des hypothèses**

### **1-2-1 Les conditions de vie des bénéficiaires avant l'obtention des crédits**

Les bénéficiaires de microcrédit sont dans la tranche d'âge de 15 à 60 ans. Les statistiques nous relèvent que la majorité de ces femmes emprunteuses sont d'un niveau d'instruction très limité. Nous remarquons que les bénéficiaires sont en général dans une situation de manque d'argent car il ne leur est pas facile de trouver des fonds comme 30 000 ou 500 000 FCFA pour entreprendre une activité génératrice de revenu. Ce sont des individus qui passaient par le biais des parents, amis ou maris avant d'entreprendre de petits commerces. Le niveau intellectuel de ces derniers est significatif pour comprendre l'état dans lequel ils se trouvent.

Le fait le plus marquant est que les individus qui reçoivent le crédit par le biais de la caution solidaire, soit des individus qui n'ont pas de garantie matérielle et qui n'ont pas pu épargner une petite somme pouvant servir d'épargne volontaire avant de bénéficier du crédit, sont majoritaires. C'est la preuve de la pauvreté absolue qui caractérise les individus vivant en dessous de 500FCFA. Nous remarquons également qu'avant l'introduction des crédits, certaines femmes éprouvaient des difficultés à nourrir convenablement leurs enfants et ne savaient même pas ce qui constituerait pour leurs enfants une alimentation équilibrée. Leur situation d'inactivité rendue inévitable par l'inexistence de l'argent les entraînaient dans une certaine oisiveté et une dépendance inédite non seulement de leur mari pour celles qui sont mariées mais aussi dans une situation de vulnérabilité pour les jeunes filles en cette période de propagation du VIH/SIDA.

Suite à l'échec des programmes d'ajustement structurel (PAS), plusieurs personnes se sont retrouvées dans une situation de précarité plus précisément les femmes des pays en développement. Les femmes manquaient cruellement d'argent pour entreprendre des activités génératrices de revenus et sont dépendantes des hommes, des parents et amis ou des crédits à taux élevé.

Cette situation doublée du niveau de scolarisation très faible des femmes les plongent dans une condition de vie exécrable. Ce qui n'est pas sans effets sur l'éducation des enfants et leur bien-être. Comme pour pallier à cette situation les microcrédits ont été vus comme un outil pouvant éradiquer la pauvreté. Ainsi, pour les institutions de Bretton Woods le microcrédit peut réduire la pauvreté et ceci grâce aux succès qu'a connus la Grameen Bank.

### **1-2-2 Les conditions économiques et sociales après l'obtention des microcrédits**

Malgré les quelques recommandations faites par les différents intervenants pour parfaire ce système financier, tous s'accordent sur son importance dans la perspective de lutte contre la pauvreté. Pour preuve, les femmes qui n'ont contracté un quelconque prêt auprès des IMF affirment n'avoir constaté un changement particulier dans leur existence. Nous constatons également à travers nos analyses que les populations apprécient les crédits qu'elles obtiennent car dans le passé elles n'ont pas joui de telles opportunités. Aujourd'hui avec ces crédits, les bénéficiaires arrivent à entreprendre des activités génératrices de revenus et les bénéfices issus de ces activités leur permettent de jouer un rôle important dans la société comme de contribuer aux dépenses du foyer avec le mari ou prendre carrément en charge ses enfants. Le microcrédit a entraîné un changement sur le plan social. Hier, c'était les hommes qui prenaient en charge les dépenses du foyer mais aujourd'hui les femmes aussi y participent activement. Grâce aux crédits, les responsabilités sont partagées dans le couple et les femmes sont plus écoutées par leur mari. Cette situation a entraîné une certaine égalité entre hommes et femmes. Les femmes discutent des projets de famille avec les hommes et participent à la prise de décision dans le couple. Elles sont aujourd'hui plus actives que jamais en participant à la vie sociale, voire politique locale. La formation que les femmes reçoivent au niveau des IMF leur permet d'acquérir des notions nutritionnelles, ce qui leur permet d'améliorer la qualité des repas dans le foyer. Grâce à l'alphabétisation, certaines d'entre elles savent lire et écrire dans leur langue maternelle et arrivent à bien gérer leurs commerces. Il va sans dire que les crédits ont donné un nouveau statut à la femme qui est aujourd'hui entrepreneuse alors qu'hier elle était confinée dans son rôle de femme au foyer.

Par ailleurs, nombreuses sont les femmes solidaires qui ont gravi les échelons pour enfin être capables de solliciter des crédits individuels. Elles arrivent à satisfaire toutes les conditions que ce nouveau type de crédit leur impose. De plus, celles qui prennent les prêts individuels nous ont confié que ces microcrédits jouent un rôle important dans leur existence. Nombreuses affirment avoir acquis des biens matériels tels que les maisons et des moyens roulants.

De tout ce qui précède, nos deux hypothèses précédemment formulées se révèlent à nos yeux confirmées.

Mais l'appréciation faite par les femmes à propos du crédit ne signifie pas pour nous que ce type de crédit est meilleur mais plutôt qu'il s'agit d'une appréciation du fait que c'est nouveau

à leurs yeux et qu'auparavant cela n'existait pas. Aussi, le fait que les femmes participent ou prennent en charge les dépenses du foyer ne rendra-t-il pas les hommes passifs dans la recherche d'un emploi ou plutôt à fuir leurs charges familiales. Il faut plutôt en aval financer l'homme à investir dans l'agriculture et en amont la femme dans la transformation des produits agricoles et les commerces de détails. Ce qui va assurément réduire la pauvreté et contribuer au développement de leur localité.

## **Section 2 : Limites et recommandations**

### **Paragraphe 1 : Limites de l'étude**

Notre analyse des conditions d'octroi des prêts de microcrédit et son impact sur les bénéficiaires seraient plus intéressants si nous avons effectué une enquête participative. Cela nous aurait permis d'entrer en contact avec les bénéficiaires et d'obtenir de plus amples information à l'aide d'un guide d'entretien ou d'un questionnaire sur leur condition économique et sociale. Rappelons, à toutes fins utiles, que nous avons eu recours à un échantillon constitué d'intervenants sélectionnés de façon aléatoire alors qu'une enquête participative nous rapprocherait plus du vécu quotidien des bénéficiaires de microcrédit. Nos enquêtés ont aussi manqué de se rendre disponible pour nous fournir à temps les informations. Il avait fallu rendre visite à d'autres avant de glaner ces quelques informations qui nous ont servi de base pour l'analyse. Néanmoins, les objectifs de notre étude ont été atteints.

### **Paragraphe 2 : Recommandations**

La présente étude montre que les projets de microcrédit constituent un élément important dans le programme de lutte contre la pauvreté chez les femmes. À la suite des données analysées et eu égard aux avis des bénéficiaires, il serait important que les IMF augmentent les montants qui sont accordés aux bénéficiaires compte tenu de la cherté de la vie aujourd'hui due aux récentes crises financières mondiales qui ont entraîné la hausse des prix des denrées alimentaires. Car le commerce des denrées alimentaires constitue le domaine privilégié d'activités et de consommation des bénéficiaires. Il faut également que les organismes prêteurs accordent un peu plus de temps dans les délais de remboursement, ce qui permettrait aux bénéficiaires d'utiliser dans un délai donné les crédits avant de commencer le payement. L'autre phénomène très important est le financement des activités agricoles par les IMF. Aujourd'hui, le financement de l'agriculture est faible. Il faut donc revoir cet état de chose et encourager les promoteurs de crédit à financer l'agriculture et à trouver des moyens et des stratégies de mise

en place des compagnies d'assurance pour la couverture des risques de financement liés aux aléas climatiques.

Il serait très intéressant si les IMF créent le volet «crédit à la consommation». Ce volet aiderait les bénéficiaires à cesser de dépenser immédiatement les revenus issus de leurs activités et à épargner adéquatement. Car nous constatons que les revenus issus de leurs activités sont directement utilisés pour la consommation dans le foyer alors que cela pourrait servir plus tard à financer d'autres activités. Cette épargne leur permettrait après d'investir dans des activités qui nécessiteraient plus de financement et d'évaluer aussi les bénéfices issus de leurs activités. Les IMF doivent prendre également en compte les conditions de vie des bénéficiaires avant l'obtention des crédits, ce qui leur permettrait de savoir quel type de crédit accordé à chaque demandeur après une analyse approfondie de son contexte économique et social. Enfin il est important de comprendre le contexte social dans lequel évoluent les demandeurs de microcrédit, faute de quoi, toute tentative d'octroi de crédit dans le contexte des femmes des pays en développement risque soit l'échec soit de n'apporter un changement notable au niveau de vie de ces derniers.

## **CONCLUSION**

La réalisation de cette étude a été guidée par deux préoccupations majeures. Il s'agit de voir dans un premier temps, la relation entre la nature des prêts de microcrédit et la réalisation des projets des bénéficiaires, et dans un deuxième temps, la relation entre conditions économiques et sociales et les prêts de microcrédit.

Nous pouvons, au terme de notre analyse et au regard des données étudiées dire que les prêts de microcrédit ont contribué dans une certaine mesure à la réalisation des projets des bénéficiaires car cela leur a permis d'entreprendre des activités génératrices de revenus et d'être actifs économiquement même si tel n'a pas été le cas partout. Nous pouvons donc affirmer qu'un pas a été fait dans la perspective de lutter contre la pauvreté car les femmes pauvres disposent aujourd'hui des moyens financiers qui hier n'existaient pas, même s'ils ne sont pas suffisants.

Quant à notre deuxième préoccupation nous constatons, contrairement à l'idée que les conditions économiques et sociales des bénéficiaires de microcrédit devraient influencer l'usage efficient des prêts, que les revenus issus de ces prêts ont plutôt contribué dans une

certaine mesure à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. Ces prêts ont rendu les bénéficiaires plus ou moins autonomes financièrement. Ils leur ont permis de se faire une place dans le foyer et à prendre en charge les besoins de leur foyer. Ces prêts ont néanmoins joué un rôle important dans les rapports de genre dans les couples et ont entraîné l'émancipation de plusieurs femmes bénéficiaires. Mais si les IMF contribuaient plus au financement des activités agricoles, la réduction de la pauvreté serait plus effective que ce qui est constaté aujourd'hui.

Somme toute, les prêts de microcrédit contribuent dans une certaine mesure à l'amélioration des besoins élémentaires des bénéficiaires à savoir : le logement, l'alimentation, les soins de santé primaires, la scolarisation des enfants etc. mais le développement économique des bénéficiaires des microcrédits servirait-il de tremplin au développement qu'on constate dans les pays développés? Autrement dit, le développement du Bénin passerait-il par le microcrédit? Une question à laquelle des études plus poussées devront répondre en n'omettant pas du cadre d'analyse, les dimensions complexes du contexte béninois et celui d'autres pays de l'hémisphère Sud dans les mêmes circonstances.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- ACCLASSATO D. (2008), «Les plafonnements de taux de microcrédit en microfinance servent-ils réellement les pauvres et petits opérateurs économiques?» Mondes en développement 1/, (n°2 141) p. 93-109.
- ACCLASSATO D. (2010) «Le microcrédit entre “shopping institutionnel” et ciblage des plus pauvres», Mondes en développement, no 152, p. 31-34.
- ADJAMAGBO Agnès et Antoine Philippe (2004), « *Etre femme autonome dans les capitales africaines : le cas de Dakar et Lomé* », IRD
- ALAHANOU, E.D. (2010) : « Programme de microcrédit aux plus pauvres (PMCPP) dans le processus de réduction de la pauvreté dans le neuvième arrondissement de Cotonou », Université d'Abomey-Calavi, Bibliothèque de la Flash, 65 pages.
- BRUNEL S. (2000) : « *Microcrédit : Fiction et Réalité* », paru dans Aventure N°90 (AUTOMNE)
- Bulletin d'information sur les groupes d'épargne de Freedom From Hunger ; mai 2012
- CHAVAGNEUX, C. (2001) : «Les enjeux politiques d'un slogan», Politique africaine, n° 82, p. 161-168.
- CHESTON S. et KUHN (2002) : « *Le renforcement du pouvoir d'action des femmes par la microfinance* »
- CLING, J.-P. et al, (2002) : « Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté », Paris, DIAL/Économica, 19 pages.
- CREDAF, (2008) : « Les atouts économique du Bénin », Revue Dialogue, 4 pages.
- DJERAREOU D. (2006), « *Micro finance et renforcement des capacités des femmes au Sénégal : Rôle du crédit accordé par la FDEA au groupe des femmes défavorisées de HLM Montagne* » ; mémoire de maîtrise soutenu à Institut de Formation et de Recherche en Population Développement et Santé de la Reproduction (I.P.D.S.R).
- DROY I. (1990) « *Femme et développement* », Paris, Karthala, 1990, 182 p.
- GNAMIE J. (2008) : « *Analyse de la satisfaction des femmes membres d'une institution de microfinance par rapport aux politiques d'épargne et de crédit : cas de la mutuelle d'épargne et de crédit de Cambérène* » mémoire soutenu à l'ENEA.
- GUERIN I. (2002), « *Microfinance et autonomie féminine* »
- KABEER (2005): “*Gender equality and women’s empowerment: A critical analysis of the bird millennium development goal*”. Gender & Development, p13-24

- KOUNDE D.Y. (2003) : « Les produits de la microfinance et la lutte contre la pauvreté : cas des institutions de microfinance (IMF) du Bénin », Université d'Abomey-Calavi, Bibliothèque de la Faseg, 72 pages.
- Nouvelles procédures de gestion CEE, version mai 2011
- OUEDRAOGO A. (1998) « *la participation des groupements féminins au développement de la collectivité locale* » mémoire de fin d'étude soutenu à l'ENTSS
- PNUD/BÉNIN, (2007), « Diagnostic approfondi du secteur de la microfinance au Bénin », 61 pages.
- SAKHO D. (2004) : « *le SIG et la microfinance* », paru dans le magazine M&D.
- SARR F. (1998) : « *la Politique de développement et la marginalisation des femmes* », mémoire de maîtrise soutenu à l'I.P.D.S.R
- SERY A. (Mai 2012) « Le microcrédit ; L'empowerment des femmes ivoiriennes » à l'université Paul Valéry-Montpellier III; Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines en Mai 2012
- SYLLI J. H. (2012) : « Le microcrédit dans le programme de lutte contre la pauvreté chez les femmes au Bénin : mythe ou réalité?», Université Laval à la Faculté des études supérieures et postdoctorales pour l'obtention du grade de Maître ès arts (M.A).
- <http://translate.google.ca>
- <http://lamicrofinance.org/content/article/detail/14800>
- <http://google.com>

## ANNEXE : QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation en science économique option économie et gestion de la microfinance, nous vous prions de bien vouloir répondre objectivement aux questions ci-après.

### I- IDENTITE DE L'ENQUETEE

✓ Nom et prénoms :

.....

✓ Sexe : Masculin  Féminin

✓ Age : .....ans

✓ Situation matrimoniale : Célibataire  Mariée  Veuve

✓ Niveau d'étude :

Analphabète  Primaire  Secondaire  Supérieur

### II- PROCESSUS D'OCTROI DU CREDIT

✓ Quelle est votre ancienneté dans cette institution ? ..... ans

✓ Avez-vous reçu un prêt auparavant ? OUI  NON

✓ Qu'en pensez-vous du montant reçu ? Suffisant  Peu suffisant  Insuffisant

✓ Que pensez-vous de la durée de remboursement par rapport à la nature de votre activité, objet de financement ?

Long  Raisonnable  Court

✓ Que pensez-vous des conditions d'accès au financement ?

Difficiles       Peu difficiles       Faciles

✓ Le taux d'intérêt est-il ? Bas       Raisonnable       Elevé

✓ Comment trouvez-vous le temps qui sépare la demande et l'octroi du prêt ?

Long       Raisonnable       Court

✓ Le chargé vous a-t-il suivi dans la gestion du prêt ? OUI       NON

✓ Connaissez-vous votre situation d'impayé dans le crédit dont vous avez bénéficié ?

OUI       NON

Sinon, pourquoi ?

.....  
.....  
.....

✓ Avez-vous été relancée par l'agent de crédit une fois au moins ? OUI       NON

### III- AUTONOMISATION

✓ Quelle est la taille de votre ménage ? Moins de 5       5 à 10       Plus de 10

✓ Quelle activité exercez-vous ? Commerce       Elevage       Artisanat

✓ A combien estimez-vous votre chiffre d'affaire ? ..... FCFA

✓ Quelle est votre dépense mensuelle ? ..... FCFA

✓ Avez-vous d'autres sources de revenus ? OUI       NON

Si OUI, lesquelles : .....

IV- EFFETS DU PRET

✓ Quels sont vos biens matériels avant l'obtention du prêt ?

.....  
.....  
.....  
.....

✓ Quels sont vos biens matériels après l'obtention du prêt ?

.....  
.....  
.....  
.....

✓ Avez-vous, vous aussi l'impression que votre vie s'est améliorée à la faveur du crédit dont vous avez bénéficié ?

.....  
.....  
.....  
.....

## Table des matières

<b>DEDICACES</b> .....	ii
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	iii
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	iv
<b>Liste des tableaux et diagramme</b> .....	v
<b>SOMMAIRE</b> .....	vi
<b>Résumé</b> .....	vii
<b>Abstract</b> .....	vii
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	1
<b>Chapitre 1 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, INSTITUTIONNELLE ET THEORIQUE DE LA CLCAM-POBE</b> .....	3
<b>Section 1 : Cadre institutionnel</b> .....	3
<b>Paragraphe 1 : Présentation de la CLCAM-POBE et les tâches exécutées</b> .....	3
<b>1-1-1 HISTORIQUE ET ROLE</b> .....	3
<b>1-1-2 Missions et objectifs</b> .....	5
<b>1-1-2-1 Missions</b> .....	5
<b>1-1-2-2 Objectifs</b> .....	5
<b>1-1-3 Organisation et ressources de la CLCAM – POBE</b> .....	6
<b>1-1-3-1 Les organes de décisions</b> .....	6
❖ <b>L'Assemblée générale (AG)</b> .....	6
❖ <b>Le Conseil d'Administration (CA)</b> .....	7
❖ <b>Le comité de crédit (CC)</b> .....	7
❖ <b>Le Comité de surveillance (CS)</b> .....	7
<b>1-1-3-2 Les Organes d'exécution</b> .....	7
❖ <b>Le Chef d'Agence</b> .....	7
❖ <b>L'Agent de crédit</b> .....	7
❖ <b>Le comptable</b> .....	8
❖ <b>Le Caissier</b> .....	8
❖ <b>Animatrice (CEE)</b> .....	8
❖ <b>Le Guichetier</b> .....	8
❖ <b>Le Gardien</b> .....	9
<b>1-1-4 Les activités de l'Agence POBE</b> .....	9
<b>1-1-4-1 Les activités de mobilisation de l'épargne de POBE</b> .....	9
<b>1-1-4-2 Les activités de crédit</b> .....	10
❖ <b>Les activités de crédits sans garantie réelle</b> .....	10
• <b>Le crédit Epargne avec Education (CEE)</b> .....	10

•	Le crédit à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche dont le montant est inférieur à 500.000 FCFA .....	10
❖	Les activités de crédits avec garantie réelle.....	11
•	Les crédits à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche supérieure à 500.000 FCFA .....	11
♥	Nantissement de l'épargne du sociétaire .....	11
♥	Caution financière .....	11
♥	Sûreté réelle.....	11
•	Les crédits d'achat de produits et leur stockage.....	12
•	Les crédits de préfinancement de marché :.....	12
•	Les crédits aux salariés .....	12
•	Les crédits aux groupes.....	12
•	Les crédits aux groupements .....	12
1-1-5	<b>DATE DU DEROULEMENT DU STAGE ET TÂCHE ACCOMPLIES.....</b>	13
1-1-5-1	Au niveau du guichet.....	13
1-1-5-2	Au niveau du service crédit .....	13
1-1-5-3	Au niveau du service comptabilité .....	13
Paragraphe 2:	<b>Problématique, objectifs et hypothèses .....</b>	14
1-2-1	Problématique .....	14
1-2-2	<i>Objectif de recherche</i> .....	16
1-2-3	Hypothèses.....	16
Section 2:	<b>Revue de littérature et méthodologie .....</b>	16
Clarification	conceptuelle .....	16
Paragraphe 1:	<b>Revue de littérature .....</b>	18
•	Rôle de levier financier de la microfinance dans les AGR.....	21
Paragraphe 2 :	<b>Méthodologie .....</b>	25
2.1	Population mère.....	25
2.2	Echantillon .....	26
2.3	Méthode d'enquête .....	26
Chapitre 2:	<b>ANALYSE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	27
Section 1:	<b>Analyse des résultats et interprétation .....</b>	27
Paragraphe 1:	<b>Présentation des résultats.....</b>	27
1-1-1	Avantages potentiels de la microfinance rurale : les spirales vertueuses .....	27
1-1-2	<b>LE CREDIT EPARGNE AVEC EDUCATION (CEE) .....</b>	30
1-1-2-1	La genèse du Crédit Epargne avec Education(CEE) .....	30
1-1-2-2	Objectif et fonctionnement du Crédit Epargne avec Education (CEE) .....	31

<b>1-1-3 LE CAFER ET LE CFC</b> .....	33
<b>1-1-3-1 CREDIT AGRICOLE AUX FEMMES RURALES (CAFER)</b> .....	34
<b>1-1-3-2 CREDIT AUX FEMMES COMMERCANTES (CFC)</b> .....	35
<b>1-1-3-3 GESTION DU CAFER ET DU CFC</b> .....	36
<b>1-1-4 LE MICROCREDIT INDIVIDUEL</b> .....	37
❖ <i>Les garanties physiques</i> : .....	38
❖ <i>Les garanties morales</i> : .....	38
❖ <i>Les incitations au remboursement</i> : .....	38
<b>Paragraphe 2: Interprétation et validation des hypothèses</b> .....	39
<b>1-2-1 Les conditions de vie des bénéficiaires avant l'obtention des crédits</b> .....	39
<b>1-2-2 Les conditions économiques et sociales après l'obtention des microcrédits</b> .....	40
<b>Section 2 : Limites et recommandations</b> .....	41
<b>Paragraphe 1 : Limites de l'étude</b> .....	41
<b>Paragraphe 2 : Recommandations</b> .....	41
<b>CONCLUSION</b> .....	42
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	44
<b>ANNEXE : QUESTIONNAIRE</b> .....	a
<b>Table des matières</b> .....	d